

Législature	: 2021 – 2026
Année	: 2026
Séance	: 1

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 4 MAI 2026

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL.....	3
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 NOVEMBRE 2025 ET DU 1ER DECEMBRE 2025.....	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
4.	ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER	6
5.	COURRIER.....	6
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	9
7.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	13
8.	NOMINATION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL.....	14
9.	PREAVIS DU BUREAU – FIXATION DES INDEMNITES ET JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2026-2031.....	15
10.	POSTULAT DU 1ER DECEMBRE 2025 DE M. MARC CORNUT « GIRATOIRE A LA BIFURCATION DE LA ROUTE DE CHEXBRES ET D'ORON »	18
11.	POSTULAT DU 9 AVRIL 2026 DE MME JOSEE MARTIN « RENFORCER NOTRE RESILIENCE ET REDUIRE NOTRE DEPENDANCE A L'EAU DU LEMAN PAR DES ALTERNATIVES LOCALES ».....	21
12.	POSTULAT DU 17 AVRIL 2026 DE MME MOIRA SIMANIS « INVITATION A LA MUNICIPALITE DE PRENDRE EN CONSIDERATION UNE ADAPTATION DU FASCICULE ANNUEL CONCERNANT L'USAGE DE LA DECHETTERIE DES GAVARDES ».....	26
13.	PREAVIS N° 02/2026 – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR L'ASSAINISSEMENT ENERGETIQUE DU COMPLEXE SCOLAIRE 7 ET 9, AINSI QUE LA CREATION DE DEUX SALLES DE DEGAGEMENT	29
14.	PREAVIS N° 01/2026 – PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL RELATIF A LA STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES (SRGZA) DE LAVAUX-ORON	32
15.	RAPPORT N° 03/2026 – POSTULAT DU 19 JUIN 2023 DE MME ROSELYNE HERVE, CONSEILLERE COMMUNALE, INTITULE « CONNAITRE LES BESOINS DE LA JEUNESSE DE SAVIGNY PAR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE ».....	34
16.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	37
17.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	38

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la séance à 19h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, à Mme la Syndique, à Mme et MM. les Municipaux, à Mme la Secrétaire municipale, à M. le Boursier, à M. l'Huissier, aux amis de la Presse et au public présent, leur souhaitant à toutes et tous une cordiale bienvenue à la 1^{ère} séance de cette année 2026.

Elle remercie l'institution de La Branche, ses responsables accompagnant et bénéficiaires de nous accueillir pour cette séance de notre Conseil, hors murs dans un lieu bien implanté sur notre commune.

M. Philippe Delbrouck, directeur de la Branche souhaite la bienvenue au Conseil communal : Mme la présidente, Mme la vice-présidente, Mmes, MM. les membres du Conseil communal de Savigny, Mme la Syndique, Mme la Municipale, MM. les Municipaux, cher public, c'est avec un réel plaisir que la Branche vous accueille aujourd'hui à l'occasion de votre séance du Conseil communal.

Nous attachons une grande importance à entretenir des liens étroits et de qualité avec la Commune de Savigny. Bien que notre site soit situé sur une colline, quelque peu à l'écart, nous tenons à rester présents, pleinement ouvert sur l'extérieur. L'inclusion constitue en effet l'une de nos priorités fondamentales. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne séance et puis un très bon appétit après.

Mme la Présidente, Katia de la Baume, présente également la nouvelle secrétaire du Conseil communal, Mme Lysiane Adamini.

1. APPEL

Présidence : Mme Katia de la Baume

Sont excusés : M. Ralph Brühlmann
Mme Ludivine Pina
M. Nikola Tomic
M. Yan Schwitz
M. Philippe Berthoud

Assermenté au point 4 : M. Alain Reymond
Arrivée au point 6 : Mme Violaine Rallu

Absent M. Brian Hick

Sont présent-e-s : 51 Conseillères et Conseillers, des points 1-3
52 Conseillères et Conseillers, des points 4-5
53 Conseillères et Conseillers, dès le point 6.

Mme la Présidente Katia de la Baume constate qu'avec 51 membres du Conseil communal présent-e-s, le quorum est atteint et qu'ainsi le Conseil communal peut valablement délibérer.

Afin de faciliter la prise de PV, Mme la Présidente prie Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers de décliner leur nom avant chaque prise de parole.

HOMMAGES

Mme la Présidente Katia de la Baume annonce avec tristesse le décès de la maman de notre conseillère communale, Mme Carmen Décombaz-Blanco, survenu en Espagne en février dernier. Elle transmet ses condoléances à sa famille et ses proches. Elle étend ses hommages avec une pensée à toutes les familles des présent.e.s qui ont perdu un proche récemment. Elle prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 NOVEMBRE 2025 ET DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le contenu du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut, concernant la page 32

M. le Conseiller Marc Cornut souligne qu'il manque un détail, concernant son intervention concernant la route de Lutry et la réfection des abords de la route de Lutry. Il relève que Mme Municipale lui avait dit que c'était une route cantonale, sous la responsabilité du groupement régional, la DGMR, des routes cantonales. Il rappelle que malheureusement, un motard est décédé au mois de février et que même si on ne sait pas trop pourquoi, il pense qu'il y a quand même un rapport de police qui a été fait. M. le Conseiller Marc Cornut relève qu'il semble qu'il a mordu dans la bordure. Enfin, des travaux ont été mis en route pour réfectionner les abords de la route de Lutry. M. le Conseiller Marc Cornut ne sais pas si c'est une coïncidence, mais tiens à remercier M. Diserens et son équipe pour la réfection de cette route.

Mme la Présidente Katia de la Baume demande de préciser quelle est la modification à apporter au PV.

Réponse de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut répond que la modification porte sur le fait que Mme la Municipale lui avait proposé de s'adresser à M. Diserens.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que sauf erreur, elle avait dit que c'était dommage que M. Diserens ne soit pas présent lors de cette séance car il aurait pu répondre. Entre temps, elle avait prévu d'annoncer dans les divers qu'effectivement, le canton a informé la Commune qu'il allait effectuer des travaux d'entretien de cette route cantonale, depuis la limite de Savigny jusqu'au carrefour avec la route de Chexbres, consistant à l'élargissement de la route en prenant sur les banquettes herbeuses, avec marquage par des lignes blanches. Mme la Municipale Nicole Félix pense que la décision a été probablement prise avant l'accident cité, mais souligne qu'elle est contente que ces travaux soient faits. Pour elle, il n'y a pas de lien direct de cause à effet entre l'accident et les travaux. Elle suggère donc de ne pas effectuer la modification proposée par M. Cornut, même si, effectivement, elle avait fait référence à M. Diserens et ses compétences.

Mme la Présidente Katia de la Baume demande à M. le Conseiller Marc Cornut s'il souhaite retirer sa demande de modification, ce qu'il fait.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le contenu du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le contenu du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote le procès-verbal, lequel est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié daté du 24 avril.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal des séances du Conseil communal du 17 novembre 2025 et du 1^{er} décembre 2025
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Nomination de la secrétaire du Conseil communal
9. Préavis du Bureau – Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2026-2031
10. Postulat du 1^{er} décembre 2025 de M. Marc Cornut « Giratoire à la bifurcation de la route de Chexbres et d'Oron »
11. Postulat du 9 avril 2026 de Mme Josée Martin « Renforcer notre résilience et réduire notre dépendance à l'eau du Léman par des alternatives locales »
12. Postulat du 17 avril 2026 de Mme Moira Simanis « Invitation à la Municipalité de prendre en considération une adaptation du fascicule annuel concernant l'usage de la Déchetterie des Gavardes »
13. Préavis n° 02/2026 – Demande de crédit d'étude pour l'assainissement énergétique du Complexe scolaire 7 et 9, ainsi que la création de deux salles de dégagement
14. Préavis n° 01/2026 – Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron
15. Rapport n° 03/2026 – Postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé, Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire »
16. Communications de la Municipalité
17. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote l'ordre du jour, lequel est adopté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Mme la Présidente Katia de la Baume annonce que nous avons reçu la démission de Mme Socquet-Juglard Capt du groupe les Verts en date du 16 mars. Le groupe des verts a présenté une candidature selon le règlement et dans les délais impartis en date du 17 mars en la personne de M. Alain Raymond.

Elle prie M. Alain Raymond de venir devant l'assemblée afin qu'elle puisse procéder à son assermentation. L'assemblée se lève et Mme la Présidente Katia de la Baume lit le serment.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Alain Raymond lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

Mme la Présidente Katia de la Baume prend acte de la promesse de M. Alain Raymond. Elle le félicite pour son élection, lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée. Elle lui remet le classeur des Règlements communaux et l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 52.

5. COURRIER

Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des courriers reçus depuis la dernière séance du Conseil communal du 1^{er} décembre dernier.

- 02.12.2025 Reçu du Bureau électoral cantonal une invitation à participer à une formation sur le dépouillement des élections communales 2026 en ligne et en présentiel, destinée aux membres du bureau électoral communal.
- 08.12.2025 Reçu de l'Administration communale le périodique « Canton-Communes » No 78 - Décembre 2025.
- 15.12.2025 Reçu du Greffe une communication du Bureau électoral cantonal sur les échéances importantes du début d'année 2026, en vue des différents scrutins du 8 mars 2026.
- 17.12.2025 Reçu du Greffe la communication de la Préfecture sur les décisions de convocation du département pour la votation fédérale et l'élection complémentaire au Conseil d'État du 8 mars 2026.

-
- 17.12.2025 Reçu la Newsletter de l'ASCCGV - décembre 2025.
- 22.12.2025 Reçu de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori pour information le planning de l'imprimerie relatif aux bulletins de vote des élections communales du 8 mars 2026.
- 07.01.2026 Reçu de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori l'information que la Municipalité a pris connaissance au cours de sa séance du 5 janvier 2026 du rapport concernant le test de transcription et confirme au Bureau du Conseil communal qu'elle autorise la poursuite de l'utilisation du logiciel Swisstranscript, à titre d'outil d'aide à la rédaction des procès-verbaux du Conseil communal.
- 19.01.2026 Reçu du Centre de formation de l'UCV, les offres de prochaines formations.
- 27.01.2026 Reçu de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique une invitation à la journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique, qui aura lieu le 12 mai 2026 à Lausanne et qui sera consacrée aux enjeux du lobbying politique.
- 04.02.2026 Reçu du Greffe une communication de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) relative à la campagne « Pour ma commune » qui vise à encourager les citoyennes et citoyens à participer activement au scrutin du 8 mars 2026.
- 06.02.2026 Reçu du Bureau électoral vaudois une communication relative à la configuration des bulletins ainsi qu'aux tests à effectuer en prévision du dépouillement du 8 mars.
- 10.02.2026 Reçu de Mme la Secrétaire municipale, Isabelle Schori, des informations préalables sur les préavis prévus pour la séance du Conseil communal du 4 mai 2026.
- 12.02.2026 Reçu de la Préfecture un rappel sur le mode de transmission des documents émis à la suite des votations et des élections qui doivent être envoyés à la Préfecture.
- 26.02.2026 Reçu du Bureau électoral vaudois les rappels relatifs aux phases des scrutins et organisation du dépouillement.
- 06.03.2026 Reçu de M. Patrick du Bois, Président du Conseil communal de Pully, ses sincères remerciements au bureau du Conseil ainsi qu'à la population de Savigny de leur message de soutien pour les familles touchées par le drame de Crans-Montana. Cet envoi fait suite à la communication de condoléance et de sympathie du Bureau adressé aux Conseils communaux des communes voisines concernées par le drame.
- 11.03.2026 Mme Viviane Socquet-Juglard Capt envoie sa démission du Conseil communal en raison d'une surcharge professionnelle et familiale.

-
- 16.03.2026 Reçu pour information de la part de l'administration communale le « périodique Canton-Communes » No 79 – mars 2026.
- 17.03.2026 Reçu de M. Jean-Daniel Bonjour la candidature de M. Alain Reymond en remplacement de Mme Soquet-Juglard.
- 17.03.2026 Reçu du Bureau électoral vaudois une communication relative à la configuration du mode de saisie des résultats dans Votelec en prévision du dépouillement du 29 mars.
- 17.03.2026 Reçu de l'Union des communes vaudoises le UCV-Info - Formations pour les nouveaux élus, MaCommuneEnUnClic, inscriptions Journée des communes vaudoises.
- 17.03.2026 Reçu de la Municipalité la liste des sujets à mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 mai 2026.
- 17.03.2026 Reçu de l'ARMOUP la newsletter ARMOUP'Actu, « les actualités à ne pas manquer du logement d'utilité publique ».
- 18.03.2026 Reçu de Mme Charlotte Mathis, Présidente du Conseil communal de Lutry, au nom du Conseil communal de Lutry, ses sincères remerciements pour leur message de soutien aux familles touchées par le drame de Crans-Montana. Cet envoi fait suite à la communication de condoléance et de sympathie du Bureau adressé aux Conseils communaux des communes voisines concernées par le drame.
- 23.03.2026 Reçu du Bureau électoral vaudois une communication relative aux échéances importantes et instructions en prévision de la votation fédérale et cantonale du 14 juin.
- 02.04.2026 Reçu la Newsletter de l'ASCCGV - avril 2025.
- 02.04.2026 Reçu de l'ARMOUP l'invitation à la journée romande du logement d'utilité publique.
- 09.04.2026 Reçu de Mme Josée Martin, le postulat « Renforcer notre résilience et réduire notre dépendance à l'eau du Léman par des alternatives locales »
- 11.04.2026 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne, Isabelle Fogoz, informe que la prochaine séance du Conseil communal de Belmont est fixée au jeudi 30 avril 2026, à la Grande Salle de Belmont, et joint l'ordre du jour.
- 17.04.2026 Reçu de Mme Moira Simanis, le postulat « Invitation à la Municipalité de prendre en considération une adaptation du fascicule annuel concernant l'usage de la Déchetterie des Gavardes ».

- 22.04.2026 Reçu de Mme la Secrétaire municipale, Isabelle Schori, des informations préalables sur les préavis prévus pour la séance du Conseil communal du 22 juin 2026.
- 27.04.2026 Reçu de Mme la Syndique, Chantal Weidmann Yenny, le lien pour une vidéo à projeter pendant la séance du Conseil du 4 mai.
- 28.04.2026 Reçu de Mme la Secrétaire du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) l'ordre du jour de la Séance Association Sécurité Est lausannois (ASEL) du mardi 19 mai 2026 et une invitation à la séance pour la Présidente du Conseil.
- 29.04.2026 Reçu de M. Alain Perreten une proposition de modification de l'amendement présenté dans le rapport de la COFIN concernant le Préavis du Bureau Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil.
- 01.05.2026 Reçu de l'administration communale, le texte de l'interpellation de M. Portmann.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

6.1 RESULTATS DES VOTATIONS DES 8, 29 MARS 2026 ET SYNDICATURE

Mme la Présidente Katia de la Baume présente le résultat des votations des 8 et 29 mars 2026.

Scrutins du 8 mars

Électorat : 2215 électeurs suisses
303 électeurs étrangers
2512 électeurs niveau communal
Cartes de vote (conformes) reçues : 1558 cartes

Votations fédérales

N° : 01 Objet : Initiative populaire argent liquide

Taux de participation : 65.96 %

BULLETINS	Rentrés	1'461
	Blancs	39
	Nuls	3
	Valables	1'419

Suffrages initiative		
Sans réponse	30	2.11 %
Oui	564	39.75 %
Non	825	58.14 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	90	6.34 %
Oui	1'046	73.71 %
Non	283	19.94 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	84	5.92 %
Initiative populaire	385	27.13 %
Contre-projet	950	66.95 %

Préférence : Contre-projet

N° : 02 Objet : Initiative SSR

Taux de participation : 65.96 %

BULLETINS	Rentrés	1'461	Suffrages		
	Blancs	20	Oui	468	32.57 %
	Nuls	4	Non	969	67.43 %
	Valables	1'437	Statut : refusé		

N° : 03 Objet : Initiative pour un fonds climat

Taux de participation : 65.96 %

BULLETINS	Rentrés	1'461	Suffrages		
	Blancs	49	Oui	528	37.53 %
	Nuls	5	Non	879	62.47 %
	Valables	1'407	Statut : refusé		

N° : 04 Objet : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

Taux de participation : 65.96 %

BULLETINS	Rentrés	1'461	Suffrages		
	Blancs	50	Oui	910	64.63 %
	Nuls	3	Non	498	35.37 %
	Valables	1'408	Statut : accepté		

Élection à la Municipalité, 1^{er} tour

BULLETINS		Majorité absolue	669
Rentrés	1'343	Taux de participation	53.46 %
Nuls	7		
Valables (dont blancs)*	1'336		
Blancs	58		
* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés			

Candidat	Suffrages	Pourcentages	Statuts
Félix Nicole	843	63.10 %	Élue
Weidmann Yenny Chantal	833	62.35 %	Élue
Métraux Daniel	814	60.93 %	Élu
Aeschlimann Christian	762	57.04 %	Élu
Rochat Jean-Claude	738	55.24 %	Élu

Voix éparses	352
TOTAL	4'342

L'ensemble de la Municipalité ayant été élu au premier tour, nous n'avons pas dû procéder à un second tour. L'assemblée applaudit la Municipalité.

Élection du Conseil communal

MANDATS	60
ÉLECTEURS INSCRITS	2'512
CARTES DE VOTES REÇUES	1'558
TAUX DE PARTICIPATION	48.89 %

BULLETINS	Rentrés	1'228
	Blancs	7
	Nuls	52
	Valables	1'169

N°	Listes	Sièges
01	Les Vert.e.s	13
02	Entente Savignolane	12
03	PS & Sympathisant.e.s Savigny	7
04	PLR Les Libéraux-Radicaux Savigny	24
05	Pour Savigny, Je m'engage !	4
	Total	60

Élection complémentaire au Conseil d'État – 1^{er} tour

BULLETINS	
Rentrés	1'270
Nuls	4
Valables (dont blancs)*	1'266
Blancs	39

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Taux de participation	57.34 %
-----------------------	---------

SUFFRAGES obtenus	Totaux
Nordmann Roger	511
Raboud Sidorenko Agathe	89
Thuillard Jean-François	623
Voix éparses	4
TOTAL	1'227

Mme la Présidente Katia de la Baume précise que les voix éparses ne sont pas nominatives au niveau du système. Elles sont comptabilisées comme voix éparses. Si elles représentent plus de 20% des voix, les bulletins doivent être recherchés et les voix traitées nominativement.

Scrutin du 29 mars 2026 : élection complémentaire au Conseil d'État – 2^{ème} tour

Mme la Présidente Katia de la Baume souligne que le taux de participation a légèrement baissé pour le second tour.

Electeurs inscrits : 2'216

Taux de participation	47.38 %
-----------------------	---------

BULLETINS	
Rentrés	1'050
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'050
Blancs	22

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

SUFFRAGES obtenus	Totaux
Nordmann Roger	466
Thuillard Jean-François	561
Voix éparses	1
TOTAL	1'028

Élection à la syndiculture

Mme la Présidente Katia de la Baume communique qu'une élection tacite a eu lieu, puisque Mme la Syndique, Mme Chantal Weidmann Yenny était la candidate unique. Elle propose à l'assemblée de l'applaudir.

La secrétaire signale l'arrivée de Mme Violaine Rallu. Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle la ponctualité et relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 53.

6.2 RECRUTEMENT D'UNE SECRETAIRE DU CONSEIL

Concernant le recrutement de la secrétaire du Conseil, qui a débuté en date du 20 novembre dernier. Nous avons reçu 9 candidatures. Nous avons rencontré 5 personnes, certaines avec plusieurs entretiens. Parmi les 9, 5 ont retiré leur candidature spontanément. Mme Adamini nous a présenté un excellent dossier avec une forte motivation et a accepté le mandat pour débiter le 1^{er} mars. Nous allons passer ensuite à sa nomination, elle pourra aussi se présenter brièvement.

6.3 DIFFICULTES D'ACCES AU COMPTE BCV DU CONSEIL

Concernant l'accès au compte BCV, suite au changement de secrétaire, nous avons des soucis administratifs avec la banque, M. Boursier a été très actif dans ce changement, mais nous avons rencontré des problèmes pour faire les paiements. Certains paiements, pas les jetons de présence, mais surtout ceux des scrutateurs, lors des ~~les~~ dépouillements, sont encore en attente. C'est pour cette raison que nous avons dû redemander aux membres du Conseil leurs numéros IBAN. Mme la Présidente Katia de la Baume prie le Conseil de nous excuser pour ce problème et remercie ses membres pour leur compréhension.

6.4 AGENDA

Séance du Conseil communal du lundi 22 juin 2026 à 20h00

Il s'agira de la dernière séance de la législature 2021-2026. Il est possible que le Bureau décide de l'avancer à 19h au vu de l'ordre du jour chargé. Merci d'être attentifs à l'heure, lorsque vous recevrez la convocation.

Assermentation des autorités du mercredi 24 juin 2026 à 16h00

L'assermentation des autorités aura lieu en deux étapes, tout d'abord au Temple, puis au forum pour l'installation des autorités avec M. le Préfet pour la nouvelle législature 2026-2031.

Séances du Conseil communal suivantes :

- Lundi 26 octobre 2026 à 20h00
- Lundi 23 novembre 2026 à 20h00 (date en réserve)
- Lundi 7 décembre 2026 à 19h00

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

7.1 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher résume les dernières séances du Conseil intercommunal.

Conseil intercommunal ASIJ du 3.12.2025 – Les Cullayes

Le Conseil intercommunal a traité du Préavis 03/2025 qui demande un crédit de CHF 110'000.- concernant l'étude préliminaire de construction modulable. Trois sites des environs sont envisageables.

Le vote du préavis « 00/2026 Crédit de Construction du/des bâtiment(s) scolaire modulaire(s) » est prévu en décembre 2026 et l'objectif est la rentrée scolaire 2028.

Conseil intercommunal du 1.4.2026 – Savigny

Le Conseil a traité des trois préavis suivants :

- Préavis 01/2026 : Demande de crédit de CHF 502'000.- TTC pour la rénovation de trois salles de classe de sciences ainsi qu'une salle de préparation au collège du Raffort à Mézières
- Préavis 02/2026 : Demande de crédit de CHF 221'600.00 pour financer la réfection des fenêtres de 1991 et l'escalier de secours de l'aile C du Collège du Raffort à Mézières
- Préavis 03/2026 : Demande de crédit de CHF 148'097.00 pour financer le renouvellement de luminaires du Collège du Raffort à Mézières

M le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève toutefois que les convocations des commissions ont été effectuées tardivement, ce qui a entraîné une faible présence : 19 excusés et absent soit 35% d'absence.

Il transmet également que le contrat avec HelvéCie a été reconduit pour 5 ans pour les transports scolaires. Au terme des 5 ans, le renouvellement tacite est possible 3 fois pour 1 an. Le contrat annuel pour la programmation des horaires est renouvelable annuellement, tacitement.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher transmet que le Collège Gustave Roud est toujours en attente des dernières réfections qui sont semble-t-il loin d'être obtenues.

Une subvention pour la salle de gym Gustave Roud, 3 fois plus élevée que prévue, permet d'obtenir des liquidités pour éviter des emprunts pour les présents projets.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher communique ensuite que le directeur a annoncé que le spectacle de fin d'année aura lieu au Forum à Savigny, pour le Conseil de Forel.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher mentionne également les divers points suivants :

- Rédaction et publication du journal des élèves « Jor'info ».
- Le préavis de décembre 2026 pour l'extension des classes - construction modulaire prévoit 6 classes à Savigny et 4 à Forel.
- Les Conseillers ont également demandé une rénovation du site internet de l'ASIJ.
- Postulat pour instaurer l'école à journée continue, de créer également un aménagement plus adapté du préau du Raffort afin de réduire les incivilités et déprédations
- La commune de Jorat-Mézières invite le Comité de direction à une table ronde avec la gendarmerie, la direction des écoles pour faire face à ces incivilités et déprédations

- Prochaine législature : recherche d'un président du Conseil Intercommunal de l'ASIJ. M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souligne que ce serait peut-être l'occasion pour Savigny de présenter quelqu'un, puisque ce sont souvent les communes de l'autre bout du Jorat qui sont présidentes.

Prochain Conseil intercommunal de l'ASIJ

La prochaine séance aura lieu le 10 juin 2026 à Forel.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. Schumacher pour son rapport. La parole n'étant pas demandée, elle passe la parole au délégué de l'ASEL.

7.2 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri, président de l'ASEL, transmet que la prochaine séance de l'ASEL aura lieu dans 2 semaines et que les membres du Conseil sont comme d'habitude les bienvenus lors de la séance.

7.3 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann, président de l'ORPC, est absent, la parole n'est pas demandée.

8. NOMINATION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que le mandat de secrétaire du Conseil communal a été donné à Mme Lysiane Adamini au début du mois de mars. Mme Adamini a pu prendre ses fonctions en toute sérénité, étant donné que Mme Josée Martin a pu faire une passation sur un mois et est même venue aider et soutenir Mme Adamini pour cette première séance de Conseil. Mme la Présidente Katia de la Baume remercie chaleureusement Mme Josée Martin. Elle explique qu'officiellement le Conseil doit nommer Mme Adamini en tant que secrétaire du Conseil communal et l'invite à se présenter brièvement.

Mme Lysiane Adamini remercie le Bureau pour la confiance qui lui a été accordée en la choisissant pour le secrétariat du Conseil, ainsi que Mme Josée Martin pour son accompagnement lors de ses débuts. Elle se présente ensuite brièvement. Elle travaille depuis peu comme coordinatrice des bénévoles pour Caritas Suisse à Fribourg. En parallèle, elle est présidente de la Conférence asile romande, un groupement romand des organisations actives dans la protection des personnes réfugiées. De formation, elle est spécialiste en administration publique et a travaillé plusieurs années à l'Université de Lausanne dans une équipe de recherche et d'enseignement. Elle a par ailleurs siégé au Conseil communal de Renens et connaît donc le fonctionnement d'un législatif communal et les exigences d'un secrétariat. Installée aujourd'hui en Lavaux, elle se réjouit de s'engager au service du Conseil.

Le Conseil applaudit.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie pour les applaudissements et demande si quelqu'un souhaite tout de même prendre la parole.

M. le Conseiller Fritz Burri demande pour la forme si la secrétaire doit également être assermentée par le canton, ce qui est fait pour le Bureau de la Police.

Mme la Présidente Katia de la Baume répond qu'elle ne doit pas être assermentée, qu'un cahier des charges a été rédigé et mentionne qu'il sera discuté au point suivant, avec le Préavis du Bureau. Elle précise que le règlement du Conseil stipule qu'il s'agit d'une nomination, tel que porté à l'ordre du jour.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT confirme qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'assermentation des secrétaires des Conseils communaux et que si cela est fait, c'est certainement sur la base d'une décision interne.

Mme la Présidente Katia de la Baume le remercie pour son intervention et conclut que Mme Adamini est nommée en tant que nouvelle secrétaire du Conseil communal. Elle la félicite et propose au Conseil de l'applaudir à nouveau.

9. PREAVIS DU BUREAU – FIXATION DES INDEMNITES ET JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2026-2031

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Perreten, rapporteur de la COFIN, à venir devant l'assemblée à lire les conclusions du rapport de la commission.

M. le Conseiller Perreten rappelle que la dernière page du rapport de la Commission des finances a été modifiée et espère que tout le monde a pu en prendre bonne note. La modification concernait notamment l'amendement déposé par la COFIN. Il fait ensuite lecture des conclusions modifiées du rapport.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des Finances. Cette dernière vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillers, d'accepter le Préavis du Bureau du Conseil Communal, fixant les indemnités et les jetons de présence du Conseil communal pour la Législature 2026-2031, avec les corrections signalées et l'amendement de la COFIN. Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Perreten pour la lecture du rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour l'ensemble du travail effectué. Elle propose à l'assemblée de lire l'amendement de la COFIN projeté ainsi à l'écran :

Point 4 de la décision qui devient 5

- Pour le/la secrétaire suppléant/e lors d'un remplacement ponctuel ou de longue durée, fixer une rémunération au tarif horaire de CHF 37.00 mais avec une rémunération annuelle au maximum de CHF 12'600.00 par an.

Tableau des indemnités :

Première colonne :

- Secrétaire suppléant/e
- En cas de remplacement ponctuel ou de longue durée, indemnité au tarif horaire de CH 37.00 mais au maximum de CHF12'600.00/an.

Colonne de droite :

- Indemnité au tarif horaire de CHF 37.00 mais au maximum de CHF 12'600.00/an.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre ensuite la discussion sur le Préavis.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite une clarification de la situation lorsque le/la Secrétaire du Conseil ou son/sa Suppléant/e est un/e conseiller/ère communal/e élu/e. Ce cas est décrit en page 6 du préavis (chapitre 7.2) en ces termes : "*Si le/la secrétaire en titre ou suppléante est un/une conseiller/ère communal/e : ses jetons de présence lors des séances de conseil ou de bureau ne sont pas comptabilisés dans sa fonction de secrétaire du Conseil communal*"

Mais cette formulation est peu claire et devrait distinguer le cas du Conseil communal de celui du Bureau. À son avis, s'agissant d'une participation au Conseil communal, les jetons de présence du/de la Secrétaire devraient être versés, car dans ce cas de figure, il/elle assume simultanément deux rôles : secrétaire d'une part, mais également conseiller/ère prenant part aux votes. Elle/il doit donc également se préparer à la séance du Conseil, comme tout autre conseiller/ère. et ces jetons de présence sont donc mérités et dus.

Dans ce sens, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour propose un amendement aux conclusions du préavis. Il s'agirait de compléter le point 2 par la phrase :

Dans le cas où le/la Secrétaire du Conseil ou son/sa suppléant/e est un/e conseiller/ère communal/e élu/e, ses jetons de présence pour participation aux séances du Conseil communal sont dus.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume procède au vote de l'amendement COFIN tel que présenté.

L'amendement de la COFIN est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Mme la Présidente Katia de la Baume prie ensuite l'assemblée de lire le contenu de l'amendement Bonjour, projeté comme suit :

Clarification demandée (page 6 du préavis, chapitre 7.2) des termes : "Si le/la secrétaire en titre ou suppléante est un/une conseiller/ère communal/e ; ses jetons de présence lors des séances de conseil ou de bureau ne sont pas comptabilisés dans sa fonction de secrétaire du Conseil communal"

Amendement proposé aux conclusions du préavis :

Ajouter au point 2 : Supprimer les jetons de présence du/ de la Secrétaire du Conseil pour les séances de Conseil communal et du Bureau. **Dans le cas où le/la Secrétaire du Conseil ou son/sa suppléant/e est un/e conseiller/ère communal/e élu/e, ses jetons de présence pour participation aux séances du Conseil communal sont dus.**

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet l'amendement Bonjour au vote.

L'amendement est accepté par 26 voix pour
20 voix contre
4 abstentions.

Mme la Présidente Katia de la Baume prie ensuite l'assemblée de lire les conclusions amendées du préavis telles qu'inscrites ici :

Conclusions amendées

1. Fixer une rémunération forfaitaire du/ de la Secrétaire du Conseil à CHF 12'600.00 brut par année sur la base d'un forfait de 340 heures travaillées.
2. Supprimer les jetons de présence du/ de la Secrétaire du Conseil pour les séances de Conseil communal et du Bureau. Dans le cas où le/la Secrétaire du Conseil ou son/sa suppléant/e est un/e conseiller/ère communal/e élu/e, ses jetons de présence pour participation aux séances du Conseil communal sont dus.
3. Supprimer les indemnités horaires du/ de la Secrétaire du Conseil pour le bureau électoral les jours de scrutin.
4. Pour le/la Secrétaire suppléant/e lors d'un remplacement ponctuel, supprimer l'indemnité actuelle pour une séance de Conseil avec rédaction de procès-verbal.
5. Pour le/la Secrétaire suppléant/e lors d'un remplacement ponctuel ou de longue durée, ~~fixer une rémunération similaire (prorata temporis) à celle du/ de le/la Secrétaire en titre~~ fixer une rémunération au tarif horaire de CHF 37.00 mais avec une rémunération annuelle au maximum de CHF 12'600.00 par an.
6. Appliquer ces tarifs dès l'engagement au 1^{er} semestre 2026 d'un/une Secrétaire du Conseil.

Mme la Présidente Katia de la Baume projette ensuite la nouvelle version du tableau des indemnités, tel que demandé par la COFIN :

	2021-2026 (en vigueur)	2026-2031 (proposition)
Présidence du Conseil Indemnité forfaitaire	CHF 1'800.00/an	CHF 1'800.00/an (inchangé)
Secrétaire du Conseil Indemnité forfaitaire, y compris travaux de dactylographie à répartir par la présidence en fonction de la répartition des tâches, basée sur 340 heures par année	CHF 8'300.00/an	CHF 12'600.00/an
Secrétaire suppléant/e — En cas de remplacement du/de la secrétaire, indemnité pour rédaction du procès-verbal du Conseil communal, En cas de remplacement ponctuel ou de longue durée , indemnité similaire, au tarif horaire de CHF 37.00, au maximum de CHF 12'600.00/an	CHF 900.00/PV	CHF 900.00/PV <u>Indemnité</u> au tarif horaire de CHF 37.00, au maximum de CHF 12'600.00/an

Mme la Présidente Katia de la Baume fait ensuite lecture des conclusions du préavis du bureau avec son amendement.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis du Bureau du Conseil communal du 11 février 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Pour la législature 2026-2031, de laisser inchangés les indemnités et jetons de présence des membres du Conseil communal, excepté pour la rémunération du/de la Secrétaire du Conseil communal et de son/sa Suppléant/e, selon la proposition ci-dessous :

1. Fixer une rémunération forfaitaire du/ de la Secrétaire du Conseil à CHF 12'600.00 brut par année sur la base d'un forfait de 340 heures travaillées.
2. Supprimer les jetons de présence du/ de la Secrétaire du Conseil pour les séances de Conseil communal et du Bureau. Dans le cas où le/la Secrétaire du Conseil ou son/sa suppléant/e est un/e conseiller/ère communal/e élu/e, ses jetons de présence pour participation aux séances du Conseil communal sont dus.
3. Supprimer les indemnités horaires du/ de la Secrétaire du Conseil pour le bureau électoral les jours de scrutin.
4. Pour le/la Secrétaire suppléant/e lors d'un remplacement ponctuel, supprimer l'indemnité actuelle pour une séance de Conseil avec rédaction de procès-verbal.
5. Pour le/la Secrétaire suppléant/e lors d'un remplacement ponctuel ou de longue durée, ~~fixer une rémunération similaire (prorata temporis) à celle du/de le/la Secrétaire en titre~~ fixer une rémunération au tarif horaire de CHF 37.00, mais avec une rémunération annuelle au maximum de CHF 12'600.00 par an.
6. Appliquer ces tarifs dès l'engagement au 1^{er} semestre 2026 d'un/une Secrétaire du Conseil.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le Préavis du Bureau avec les deux amendements au vote. Le Préavis est accepté à l'unanimité.

10. POSTULAT DU 1ER DÉCEMBRE 2025 DE M. MARC CORNUT « GIRATOIRE À LA BIFURCATION DE LA ROUTE DE CHEXBRES ET D'ORON »

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que le postulat de M. le Conseiller Marc Cornut a été transmis en amont de la séance et l'invite à venir résumer les conclusions de son postulat devant l'assemblée.

M. le Conseiller Cornut explique avoir présenté ce postulat pour améliorer le carrefour devant les Alpes entre la route d'Oron et la route de Chexbres. Il explique qu'il est parfois compliqué en venant de Chexbres de prendre la route d'Oron pour venir au village. Il dit qu'en comparaison à ce qu'il se fait ailleurs, il y aurait probablement la place pour mettre un giratoire. Cela améliorerait la circulation, la fluidité et surtout un peu la sécurité, parce que rien que cet hiver il y a eu deux fois des « croquées », ce qui implique chaque fois la carrosserie, la police, des travaux, etc. Tout cela crée des problèmes qui pourraient peut-être être évités avec un giratoire. Il se dit conscient que la route est une route cantonale et que c'est la DGMR qui rentre en ligne de compte, mais il propose de renvoyer à la Municipalité pour qu'elle s'informe.

Mme la Présidente Katia de la Baume demande à M. le Conseiller Marc Cornut de lire les conclusions de son postulat.

M. le Conseiller Marc Cornut répond que son postulat est rectifié, qu'il est daté du 4 mai (date du jour) parce qu'il avait omis d'y mettre un titre. Il l'a donc nommé : Giratoire à la bifurcation de la route de Chexbres et d'Oron. Il fait ensuite lecture de ses conclusions :

Conclusions

Par la présente, je demande une étude pour un giratoire à la bifurcation de la route de Chexbres et d'Oron devant l'hôtel des Alpes.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour ses conclusions et annonce que, dans un premier temps, nous devons procéder à l'examen de la recevabilité, puis dans un deuxième temps à la prise en considération du postulat de M. le Conseiller Cornut.

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que selon le règlement du conseil les causes de non-recevabilité sont :

Article 74 Dépôt et développement du droit d'initiative (art. 32 LC) alinéa 5

La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

- a) Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.
- b) Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles.
- c) Elle n'est pas signée.
- d) Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs.
- e) Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière.
- f) Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

Avant d'ouvrir la discussion sur la recevabilité, Mme la Présidente Katia de la Baume précise, concernant le premier point de la recevabilité, que si le postulat daté du 1^{er} décembre 2025, transmis 10 jours avant la séance du conseil ne contenait pas de titre, il permettait tout de même de façon claire à la Municipalité de se déterminer sur l'étude demandée. Elle propose donc, compte tenu de la rectification de M. le Conseiller Marc Cornut qui a proposé un titre ce jour, d'accepter la recevabilité de ce postulat.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble de la recevabilité du postulat. La parole n'était pas demandée, elle soumet la recevabilité au vote. Elle est acceptée à l'unanimité moins 4 abstentions.

Mme la Présidente Katia de la Baume propose ensuite de procéder à la prise en considération du postulat Cornut. Elle rappelle que selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal en vigueur, « Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. »

Il peut soit :

1. Renvoyer la proposition à l'examen d'une **commission** chargée de préavis sur la prise en considération et sur le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents au moins le demande.
2. Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la **municipalité**, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly rappelle que ce point a déjà été débattu à plusieurs reprises. Dans le cadre du préavis 02/2004 concernant l'aménagement de la traversée de la localité, l'implantation d'un giratoire a été étudiée à cet endroit et la conclusion : « l'implantation d'un giratoire à cet endroit n'est pas possible pour permettre le passage des convois spéciaux inhérents à la route cantonale (RC701b). »

En 2006, préavis 02/2006 pour le crédit complémentaire pour l'assainissement et l'aménagement de la traversée de la localité, il est mentionné que le giratoire n'est pas possible, ce qui a d'ailleurs été confirmé par un jugement du Tribunal administratif du 19 avril 2005. En 2018, dans le préavis 01/2018 pour la réfection de la chaussée et l'assainissement du Carrefour des Alpes, ce point n'est pas repris. M. le Conseiller Bernard Pouly ne sait pas si ce projet sera repris en 2030, selon le plan d'investissement proposé par la Municipalité, mais pour cette raison il propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin rappelle que selon l'article 75, c'est après avoir entendu l'auteur de la proposition, la Municipalité et le président que le Conseil vote. Elle sollicite donc l'avis de la Municipalité.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix abonde dans le sens de M. Pouly et qu'il y avait effectivement déjà eu des recherches qui avaient démontré qu'on ne pouvait pas faire un giratoire. Elle ajoute que les normes sur la taille d'un giratoire ont peut-être changé depuis. Elle ajoute également qu'elle confirme qu'il y a une problématique à cet endroit, avec des bouchons qui se sont accentués ses dernières années. Mme la Municipale Nicole Félix ne peut pas s'engager sur la faisabilité d'un giratoire mais reconnaît que la situation est problématique.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher demande si le postulat peut être élargi dans le cadre de la Municipalité. En effet, comme il se rappelle que c'est compliqué de faire un giratoire, il voudrait savoir si la Municipalité pourrait également envisager des feux.

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que le vote du jour ne porte que sur l'acceptation du présent postulat par son renvoi à la Municipalité ou à une commission. C'est la Municipalité ou la commission qui pourront ensuite répondre à ces questions.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix précise que selon l'article 75, point 3, l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération.

Mme la Présidente Katia de la Baume demande donc à M. le Conseiller Marc Cornut s'il souhaite maintenir ou modifier sa proposition.

Réponse de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut maintient son postulat et accepte qu'il soit remis pour étude à la Municipalité, pour qu'elle puisse, en entente avec la DGMR, étudier s'il y a une possibilité de faire un giratoire. Il rappelle qu'ensuite, s'il y a une possibilité, une commission ad hoc pourra se prononcer sur la question dans le cadre d'un préavis. D'ici là, il abonde dans le sens que c'est la Municipalité qui pourra en étudier la faisabilité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume procède avec le vote. Elle donne lecture des conclusions du postulat de M. le Conseiller Marc Cornut.

Conclusions

Par la présente, je demande une étude pour un giratoire à la bifurcation de la route de Chexbres et d'Oron, devant l'hôtel des Alpes.

L'assemblée étant prête à voter, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat. Le renvoi du postulat Cornut à la Municipalité est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie l'assemblée pour les débats constructifs.

11. POSTULAT DU 9 AVRIL 2026 DE MME JOSÉE MARTIN « RENFORCER NOTRE RÉSILIENCE ET RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE À L'EAU DU LÉMAN PAR DES ALTERNATIVES LOCALES »

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que le postulat de Mme la Conseillère Josée Martin a été transmis en amont de la séance. Elle invite Mme la Conseillère Martin à venir lire devant l'assemblée les conclusions de son postulat.

Présentation du postulat par Mme la Conseillère Josée Martin

L'eau est notre bien le plus précieux. C'est une évidence que l'on oublie trop souvent, jusqu'au jour où le robinet reste sec ou que la qualité est compromise.

Mme la Conseillère Josée Martin tient à commencer par saluer le travail de notre Municipalité, et en particulier de M. le Municipal Rochat. L'entretien de notre réseau et les travaux menés pour garantir une eau de qualité sont colossaux, et cet engagement doit être souligné.

Pourtant, nous faisons face à un paradoxe croissant. Alors que les sécheresses, désormais quasi annuelles, nous obligent à restreindre notre consommation, elles nous poussent paradoxalement à puiser davantage dans le Léman pour compenser la baisse de nos sources locales. Or, la nouvelle tombée en septembre 2025 concernant la pollution au 1,2,4-triazole dans le lac — avec des valeurs sept fois supérieures aux normes — a agi comme un électrochoc. Elle a mis en lumière notre vulnérabilité : certaines années, nous dépendons du lac pour près de la moitié de notre approvisionnement. Nous le savons, cette pollution est un défi technique et financier immense, car les STEP ne filtrent pas le 1,2,4 triazole et, en fait, personne ne sait encore comment le faire, et cela nécessiterait des investissements hors de portée à court terme.

Pourquoi agir maintenant ? Parce que nous sommes à un tournant. La révision actuelle de notre Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) et les prospections en cours pour de

nouvelles sources locales nous offrent une fenêtre d'opportunité unique. C'est maintenant qu'il faut intégrer une vision de résilience à long terme. Pour renforcer la résilience de Savigny, limiter l'impact financier des pollutions futures et se prémunir face à une raréfaction de l'eau, il est essentiel de diversifier nos ressources.

Conclusions :

Nous demandons ainsi à la Municipalité, par ce postulat, de bien vouloir étudier :

1. Sensibilisation aux économies d'eau : incitations pour réduire la consommation des ménages, entreprises et de l'administration
2. Valorisation des eaux pluviales : obligation ou incitation à installer des récupérateurs d'eau de pluie pour les nouveaux bâtiments (arrosage, sanitaires, rétention).
3. Infiltration à la source : mesures favorisant la perméabilité des sols pour recharger les nappes locales plutôt que d'évacuer l'eau vers les ruisseaux (nous rendant par ailleurs moins vulnérable aux intempéries).
4. Équilibre financier : impact de ces économies sur les revenus communaux et solutions

Mme la Conseillère Josée Martin précise que l'objectif n'est pas de critiquer l'existant, mais de préparer l'avenir. En réduisant notre dépendance au Léman, nous renforçons notre souveraineté communale et notre sécurité sanitaire. C'est pourquoi elle remercie le Conseil de bien vouloir transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude, afin que ces réflexions puissent être transformées en mesures concrètes. Mme la Conseillère Josée Martin remercie le Conseil pour son attention.

Mme la Présidente Katia de la Baume propose d'examiner la recevabilité du postulat, comme précédemment, sur la base de l'article 74, alinéa 5. Elle ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat.

La recevabilité du postulat est acceptée à l'unanimité. Mme la Présidente Katia de la Baume propose de procéder à la prise en considération du postulat et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal pense que nous sommes tous d'accord au sein de ce Conseil sur l'importance de disposer de ressources hydriques de qualité et d'en disposer également au niveau local. En particulier, eu égard au contexte globalement favorable de notre commune.

Néanmoins, il ne comprend pas qu'on puisse nous proposer aujourd'hui un tel postulat. En effet, l'essentiel des éléments qui y sont relevés sont bel et bien des sujets qui sont traités depuis longtemps par la Municipalité ou en passe de l'être.

Personne n'a attendu un tel postulat pour prendre des actions très concrètes allant précisément dans le même sens, mais en sachant aussi raison garder. Par ailleurs, nous sommes de toutes manières d'ores et déjà soumis à une réglementation et des contrôles très strictes dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement pour garantir le niveau de qualité élevé des ressources hydriques qui s'impose en Suisse. C'est en soi déjà un défi pas si simple à relever, sans pour autant ajouter de nouvelles contraintes de notre propre cru.

On peut tous constater, dans notre rôle de conseiller, que les investissements ces dernières années dans le domaine des eaux sont demeurés soutenus. De plus, nous avons d'ores et déjà également des investissements planifiés importants qui apparaissent au budget pour les années à venir. Pas loin de 5M CHF sont prévus d'ici à 2030 dans le domaine de la distribution des eaux, dont notamment 2M CHF pour le réservoir de l'Erbenaz et 800'000 CHF pour la réalisation de nouvelles sources.

Des montants considérables sont aussi prévus pour élaborer la mise à jour du Plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) visant à intégrer les évolutions légales récentes pour s'assurer de la conformité de nos installations. Pour mémoire, le Conseil a aussi accepté l'année dernière le crédit d'étude de 160'000 CHF pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE 2.0) qui vise aussi une politique à jour, plus moderne, de protection des eaux sur le

long terme. On a débloqué près de 200'000 CHF pour l'étude et les travaux de prospections de nouvelles sources avec tous les risques que cela comporte. Le Conseil accorde aussi, régulièrement, les crédits de réfection du réseau de distribution dans son ensemble, lorsque des opportunités se font jour.

Ayant été membre de la commission de gestion quelques temps, M. le Conseiller Michel Libal a à de nombreuses reprises pu constater que le dossier des eaux était traité avec le plus grand sérieux par la Municipalité, qui a également cherché au cours des années passées à avoir une politique raisonnable en matière de coûts pour éviter autant que faire se peut d'assommer financièrement la population de Savigny. Et ce n'est pas une chose aisée, car cela nécessite des arbitrages, pas toujours évidents, entre différentes catégories de population avec des contraintes elles-aussi différentes, qui ne permettent pas toujours aux uns et aux autres de supporter les coûts de la même manière. Il y a des habitants en zone villa, des personnes en appartements, les exploitations agricoles, les entreprises, etc. mais il faut trouver des compromis qui puissent être supportables par tous et, pour M. le Conseiller Michel Libal, c'est à cela à l'évidence que la Municipalité s'attèle.

Il rappelle notamment que le Conseil a également effectué la révision complète du Règlement sur la distribution de l'eau il y a quelques années (2017), ce qui a entraîné de nouvelles taxes et des augmentations de celles préexistantes. Cela a d'ailleurs déjà généré à l'époque un impact financier fort sur la population de la commune. Cela ne nous dédouane évidemment pas d'envisager des nouvelles hausses à l'avenir bien sûr, mais cela fait longtemps que nos autorités y sont attentives et cherchent à procéder à des ajustements qui puissent demeurer raisonnables. Il faut bel et bien chercher des équilibres pragmatiques, à moins de considérer disposer de budgets illimités et que si c'était le cas, cela se saurait.

Personnellement, M. le Conseiller Michel Libal, le dis, s'il était Municipal, avec un tel postulat, il se sentirait extrêmement mal jugé. Au même titre que les ressources financières de la Commune sont forcément des ressources rares, qu'il convient donc de ne pas gaspiller, nos Municipaux sont eux-aussi des ressources rares. Il serait donc judicieux de les préserver un minimum des tâches supplémentaires, voire redondantes, pour qu'ils puissent pleinement se consacrer à l'essentiel. M. le Conseiller Michel Libal rappelle que, comme nous tous, il s'agit de miliciens qui se consacrent à leurs tâches à temps partiel et que dans ce sens-là, il convient d'être attentif à ne pas leur ajouter sans cesse de nouvelles contraintes, surtout lorsque cela n'apporte rien de nouveau. Et M. le Conseiller Michel Libal pense qu'en matière de distribution d'eau à Savigny, il y a lieu d'avoir plutôt de la reconnaissance pour la politique menée jusque-là par la Municipalité en place, au lieu de chercher à se prévaloir d'effets d'annonce sur ces sujets, comme si nous redécouvrons la lune. Les Communes qui ont encore leurs propres sources d'eau potable à ce niveau de qualité ne sont pas si nombreuses. Cela fait longtemps que nous savons tous qu'il faut chercher à limiter l'approvisionnement en eaux depuis Lausanne pour faire des économies, mais on sait aussi que ces ressources sont indispensables pour diversifier notre approvisionnement en cas de nécessité. On l'a constaté à maintes reprises lors des épisodes de sécheresse. Et c'est évidemment d'autant plus le cas lorsque la population augmente. En réalité, notre dépendance à l'eau du Léman n'est pas quelque chose qu'on peut changer aujourd'hui à l'aide d'une nouvelle planification, sans parler des coûts supplémentaires que de nouvelles contraintes de cette nature ne manqueront pas d'apporter.

M. le Conseiller Michel Libal conclut donc qu'il plaide pour maintenir l'approche de bon sens qui a prévalu jusqu'à présent. Pour résumer, il pense que cette motion arrive un peu comme la grêle après la vendange et il affirme qu'il ne votera certainement pas en sa faveur.

M. le Conseiller Michel Libal remercie le Conseil pour son attention.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

L'accès à l'eau va devenir de plus en plus critique dans les années à venir, et cela a été bien dit avant moi. Ce postulat a la grande qualité d'adresser la problématique de l'eau de façon systémique, donnant donc l'opportunité à la Municipalité d'investiguer dans différentes directions pour faire face à cette question. Outre la nécessaire diversification de nos

approvisionnements, le postulat suggère de nouvelles pistes de réflexion telles que : les économies d'eau, la récupération, l'infiltration, une révision de la tarification, etc. et ne consiste d'aucune manière en une critique envers le bon travail réalisé par notre Municipal Jean-Claude Rochat.

Il n'y a en effet pas de solution unique, et c'est une combinaison de ces différentes possibilités qui rendra *in fine* notre commune plus résiliente. M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour soutient donc sans réserve ce postulat et vous invite à le faire également !

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis espère que sa ne sera pas mal pris si elle ajoute que dans le cas où ce postulat était rejeté, elle suggère aux membres du groupe qui a introduit ce postulat qu'il pourrait être utile de travailler sur ses propres membres de parti pour les convaincre de réfléchir sur le fait d'avoir des piscines privées.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier explique que ce sujet peut être comparé avec les installations des capteurs solaires, thermiques ou photovoltaïques il y a encore 20 ans. Il y avait une grande opposition, les gens étaient réticents, trouvaient que ça coûtait cher et que ça ne valait jamais la peine de les installer. C'est actuellement devenu une technologie largement adoptée et bienvenue.

Aujourd'hui, ce postulat essaie de valoriser l'eau qui nous tombe dessus, sur notre toit. C'est un exemple de récupération d'eau et si, dans la réglementation, on peut peut-être aider les propriétaires qui veulent installer ou construire une maison, de faire de la rétention d'eau de pluie, ça peut être très favorable à l'utilisation de cette eau et économiser l'eau potable au lieu de l'utiliser pour des domaines par exemple. Étant lui-même propriétaire d'une citerne de récupération d'eau de pluie de 5 mètres cubes, M. le Conseiller Peter Weier est content quand il pleut, mais il est aussi content quand il y a du soleil, alors c'est bon pour sa santé.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Boris Müller dit qu'il est évidemment pour la préservation de nos ressources en eau. Ce qui le dérange est toujours ces doubles sens, c'est-à-dire obligation ou incitation. Obligation ou incitation sont deux choses certainement différentes.

Il explique que quand on est propriétaire, en plus entrepreneur d'une société, la frontière est très faible, mais très lourde pour un entrepreneur, parce que obligation, ce n'est pas une citerne de 1000 litres pour une petite villa ou un appartement en PPE, c'est au mètre carré, donc ça deviendra des citernes de 1000 litres, même dans des cas où il n'y a pas de réel besoin en eau. Sur chaque postulat et idée, bonne ou mauvaise, ce terme d'obligation, plutôt qu'incitation, part toujours d'un bon principe, mais finit par peser lourd pour les PME, ça devient même problématique. Parce que quand on veut s'installer, faire du stockage, ça devient terrible et de fait, ça devient contreproductif. Parce que pour travailler sur Lausanne, on commence à stocker dans le gros de Vaud, on rajoute des kilomètres pas possibles sur nos véhicules, parce qu'on va aller toujours plus loin, moins cher, dans des terrains plus abordables, parce qu'on ne peut plus construire, on ne peut plus travailler dans nos régions.

M. le Conseiller Boris Müller demande donc de faire un peu attention avec ces mots, obligations ou incitations, avant même que le projet soit décidé, parce que ça pèse lourd pour pas mal de monde. M. le Conseiller Boris Müller remercie le Conseil pour son attention.

Intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat déclare avoir pris acte de ce postulat.

Il argumente que l'eau de Lausanne, on ne pourra jamais s'en passer. Il y a une obligation légale d'être interconnecté avec un autre réseau en cas de problème sur nos ressources.

Toutes les communes alentours dépendent indirectement ou directement de Lausanne. Donc, l'eau de Lausanne, on l'aura toujours. Concernant le triazole, la charge du traitement du triazole, s'il y a des moyens qui doivent être pris, incombe à la commune de Lausanne et non à Savigny. Lausanne doit distribuer une eau de qualité. Maintenant, pour la prospection de sources locales, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'il est toujours en recherche de possibilités. On a une source qui est polluée depuis quelques années. On arriverait probablement à la remettre en fonction, parce qu'il y a vraiment très peu de polluants et la chance que même s'il reste des bactéries, elle reste propre à la consommation après traitement UV. En effet, il n'a pas d'eau qui vienne de champs qui sont traités avec des produits phytosanitaires.

Concernant l'utilisation de l'eau de pluie, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que l'eau de pluie est aussi polluée que les eaux routières. Il donne l'exemple d'un toit où il y a des fientes d'oiseaux : l'eau irait ensuite s'accumuler dans les réservoirs. Pour les toilettes, elle est utilisable, en revanche pour le lave-linge et la vaisselle, elle ne pourrait pas être utilisée, puisqu'elle doit être propre et que dans ce cas, il y a un risque de bactéries.

Concernant la séparation des eaux, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que si vous avez une période comme on a eu ces temps, sans pluie, il n'y aura plus d'eau dans le réservoir. Donc, il faut compenser par de l'eau du réseau. Ça sera une installation relativement coûteuse pour le propriétaire parce qu'on ne peut plus interconnecter directement deux réseaux : de l'eau de source et, comme on l'appellerait, de l'eau grise. Les réseaux doivent être complètement séparés : le réseau doit arriver dans une cuve avec un trop plein. Si la cuve est pleine, le réseau public se ferme et s'est terminé. Ce qui veut dire qu'il doit y avoir toute une installation pour distribuer l'eau de manière optimale.

Concernant la question de l'économie, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'il y a plusieurs systèmes, que ce soit au niveau des douches ou des robinets. Il est également possible de diminuer la pression à l'entrée du bâtiment. C'est une mesure que chacun peut faire. A son niveau, il dit qu'il pourrait revoir les taxes, c'est une possibilité et que les anciens du Conseil se souviennent de comment cela avait été discuté. Il explique qu'il pourrait les monter à 2 CHF, à 2,50 CHF, mais demande si population serait d'accord.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin remercie ses collègues pour la discussion intéressante. Elle tient à préciser qu'en aucun cas elle n'a eu l'intention de remettre en question le travail fait actuellement, et elle est désolée que ce sentiment ait été poursuivi par un collègue. Par contre, Mme la Conseillère Josée Martin abonde dans le sens qu'obligation ou incitation, effectivement, ça se discute. Elle trouve que l'incitation est la première chose à faire et qu'il faut voir ensuite.

Concernant la question des taxes, Mme la Conseillère Josée Martin ajoute qu'il y a plusieurs leviers pour agir dessus : il peut s'agir de rendre l'eau vitale, la plus importante, à un prix économique, mais, par contre, d'avoir une tarification différente dès qu'il y a une grosse consommation. Ces options peuvent être étudiées. C'est le but de ce postulat.

Mme la Conseillère Josée Martin affirme ensuite qu'on ne peut pas ne pas s'intéresser à insuffler, à influencer le fait qu'on consomme moins d'eau par plusieurs moyens et que cet aspect est transversal et se fait par plusieurs mesures. Elle estime que ce n'est pas un rapport qui va embêter le Municipal et ne servir à rien à la fin. Elle demande une étude sur les mesures transversales qui peuvent être prises pour inviter, pour inciter, pour conduire à un changement, et qui si cela concerne 20% du volume d'eau qu'on utilise, c'est toujours ça de gagné sur les prochains investissements qui devront être faits. Donc cette idée est d'insuffler de manière plus organique une intention, un examen, chaque fois que c'est possible, de pouvoir voir si on peut économiser cette eau qui est potable et qui est parfois transmise dans des situations où il ne faudrait pas forcément avoir une potable pour faire cette activité.

Mme la Conseillère Josée Martin remercie pour la discussion et invite à transmettre le postulat à la Municipalité, pour réflexion, pour étude, pour concrétisation, pour que ce soit utile à la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des conclusions du postulat de Mme la Conseillère Josée Martin.

Conclusions :

Pour renforcer la résilience de Savigny, limiter l'impact financier des pollutions futures et se prémunir face à une raréfaction de l'eau, il est essentiel de diversifier nos ressources. Nous demandons ainsi à la Municipalité, par ce postulat, de bien vouloir étudier :

- 1. Sensibilisation aux économies d'eau : incitations pour réduire la consommation des ménages, entreprises et de l'administration*
- 2. Valorisation des eaux pluviales : obligation ou incitation à installer des récupérateurs d'eau de pluie pour les nouveaux bâtiments (arrosage, sanitaires, rétention).*
- 3. Infiltration à la source : mesures favorisant la perméabilité des sols pour recharger les nappes locales plutôt que d'évacuer l'eau vers les ruisseaux (nous rendant par ailleurs moins vulnérable aux intempéries).*
- 4. Équilibre financier : impact de ces économies sur les revenus communaux et solutions pour maintenir l'équilibre budgétaire du système de distribution d'eau potable (prix de l'eau, tarification) en intégrant la faisabilité d'une tarification progressive de l'eau potable.*

L'assemblée étant prête à voter, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de postulat.

Le renvoi à la Municipalité du postulat Martin est refusé par 30 voix contre, 18 voix pour et 3 abstentions.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie l'assemblée pour les débats sereins et bienvenus.

12. POSTULAT DU 17 AVRIL 2026 DE MME MOIRA SIMANIS « INVITATION À LA MUNICIPALITÉ DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION UNE ADAPTATION DU FASCICULE ANNUEL CONCERNANT L'USAGE DE LA DÉCHETTERIE DES GAVARDES »

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que le postulat de Mme la Conseillère Moira Simanis a été transmis en amont de la séance. Elle invite Mme la Conseillère Simanis à venir lire devant l'assemblée les conclusions de son postulat.

Présentation du postulat par Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis résume son invitation à la Municipalité de prendre en considération une adaptation du fascicule annuel concernant l'usage de la déchetterie. Elle précise que son postulat est une suggestion pour faciliter l'accès aux prestations pour les ménages rencontrant des difficultés à évacuer leurs déchets non destinés aux sacs taxés. Elle suggère qu'il soit possible d'ajouter une phrase qui invite les personnes qui ne savent pas que la Municipalité est prête à travailler pour trouver des solutions. Elle ajoute qu'il s'agit en pratique de la difficulté pour les personnes qui n'ont pas de véhicule à accéder aux prestations de la déchetterie, un problème qui affecte en particulier les personnes d'âge avancé, mais pas seulement.

Mme la Conseillère Moira Simanis ajoute que pour les seniors d'âge avancé, elle constate qu'il n'y a pas seulement la question de savoir s'il y a une solution ou une aide qui existe déjà, c'est aussi que beaucoup de seniors d'âge avancé ne sont pas au courant qu'il pourrait y avoir des

solutions. Ceci constitue pour elle un stress qui pourrait enlever. Elle est convaincue qu'on pourrait trouver une phrase très simple et laisse aux soins de la Municipalité de la trouver. Elle considère qu'il est possible de trouver une option entre éviter les abus, des personnes qui tireraient avantage, et aider la fierté des seniors qui n'osent pas demander de l'aide, mais qui sont stressés par le fait de ne pas pouvoir accéder à la déchetterie s'ils n'ont pas de permis de conduire. Mme la Conseillère Moira Simanis invite donc le Conseil à voter soit pour le renvoi en commission, mais plutôt, ce qui serait plus simple selon elle, à renvoyer directement cette proposition à la Municipalité pour considération.

Conclusions :

Invitation à la municipalité de prendre en considération une adaptation du fascicule annuel concernant l'usage de la déchetterie des Gavardes

Mme la Présidente Katia de la Baume propose d'examiner la recevabilité du postulat, comme précédemment, sur la base de l'article 74, alinéa 5. Elle ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat.

La recevabilité du postulat est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions. Mme la Présidente Katia de la Baume propose de procéder à la prise en considération du postulat et ouvre la discussion.

Question de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller demande à Mme la Conseillère Moira Simanis de préciser s'il existe déjà quelque chose pour aider ces personnes et qu'elle voudrait le rajouter dans le fascicule ou si ce serait quelque chose à créer par la Municipalité. Est-ce que l'aide devrait être créée par la Municipalité ?

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour exprime que sur le fond, le postulat de Mme la conseillère Simanis part d'un constat très simple, dont il a en son temps aussi fait part à notre Municipale responsable : si belle soit-elle, notre magnifique déchetterie n'est accessible qu'aux personnes motorisées.

Donc au-delà d'une "adaptation du fascicule concernant l'usage de la déchetterie", ce que ce postulat demande à la Municipalité, c'est une réponse générale à la question : qu'est-ce que la commune peut faire pour les personnes impactées, telles que les jeunes sans voiture, les personnes âgées qui n'ont plus de permis, etc. ?

Il invite donc le Conseil à soutenir ce postulat afin que la Municipalité investigue les solutions possibles.

Réponse de Mme la Conseillère Moira Simanis

Pour répondre à la question de Mme la Conseillère Müller, Mme la Conseillère Moira Simanis explique qu'elle a pu comprendre qu'il y a des mesures qui sont proposées quand certaines personnes déclarent qu'ils sont en difficulté. Mais ce qu'elle propose, c'est que cette question soit posée à la Municipalité, qu'il soit demandé quelle est la situation actuelle, plutôt que ce soit elle qui réponde.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix explique tout d'abord que, comme les membres du Conseil l'ont probablement vu, le fascicule a déjà été un peu revu : il a changé de couleur et il y a eu des changements pour la prise en charge de certains déchets. Elle invite donc les membres du Conseil à le lire précisément.

Ensuite, par rapport au ramassage pour les personnes qui ne sont pas motorisées ou plus motorisées, Mme la Municipale Nicole Félix tient à relever que la voirie rend déjà ce service aux personnes âgées qui ont, par exemple, un gros meuble à éliminer. Ceci est fait gracieusement, mais dans une certaine mesure, dans une certaine limite, c'est-à-dire que c'est limité à un trajet de la camionnette Ford Transit qui a un pont assez grand pour éliminer un canapé ou une armoire. C'est un service qui est rendu à la population, c'est-à-dire que ce n'est pas noté sur les fascicules, parce que cela doit rester une offre ponctuelle.

Concernant cette prise en considération, Mme la Municipale Nicole Félix abonde dans le sens qu'il y a un problème. C'est un problème qui va peut-être s'accroître au vu du vieillissement de la population, mais elle demande où mettre la limite. Si on instaure, par exemple, que la voirie va collecter les déchets de la vie de tous les jours (le pet, le verre, le papier, le carton), où met-on la limite ? C'est difficile. Est-ce que c'est vraiment le rôle de la commune de collecter les déchets ? D'autre part, les personnes âgées qui vont en commissions peuvent ramener beaucoup de leurs déchets dans les commerces. En allant à la Coop, à la Migros, même à Savigny, à l'étage -1, il y a tout un casier de tri de déchets, il n'est donc pas obligé d'aller à la déchetterie pour ramener ses déchets.

Troisièmement, Mme la Municipale Nicole Félix pense que, comme les membres du Conseil le savent pour l'avoir vu au budget 2026, la Commune va participer au programme d'actions communautaires avec Pro Senectute, à partir de l'automne. Un questionnaire sera envoyé à tous les aînés, les seniors, pour mettre en évidence leurs besoins. Mme la Municipale Nicole Félix ne serait pas surprise que ce besoin de collecte de déchets, au porte-à-porte, ne revienne pas dans le top ten des problèmes à résoudre. Cependant, la Municipalité pense plutôt que c'est une problématique à résoudre par le biais de bénévolat, d'entraide entre habitants, et d'avoir un groupe de bénévoles qui seraient d'accord d'emmener des seniors ramener leurs déchets à la déchetterie, comme on emmène nos parents faire leurs courses ou chez le médecin, plutôt que de passer par un service communal.

Et dernièrement, Mme la Municipale Nicole Félix explique qu'il existe effectivement des entreprises qui viennent collecter vos déchets à domicile, mais qu'évidemment, c'est un service qui est rémunéré. Mais, de nouveau, si la volonté de Mme Simanis est que ce soit un service communal, après, il faudra un service pour les emmener chez le médecin, maintenant c'est des transporteurs bénévoles, il faudra peut-être un service pour aller faire les courses, etc. C'est difficile de mettre une limite, de mettre une jauge. Et finalement, il y a aussi le CMS qui propose des personnes qui viennent pour aider à domicile et qui peuvent accompagner, par exemple, pour aller faire des courses, pour aller jeter des déchets. Peut-être que tous ces services ne sont pas bien connus, mais ce n'est pas forcément le rôle de la Commune d'aller collecter les déchets.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume demande à Mme la Conseillère Moira Simanis si elle souhaite modifier ou retirer son postulat.

Réponse de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis répond qu'elle souhaite le maintenir et remercie l'assemblée.

Mme la Présidente Katia de la Baume donne donc lecture des conclusions du postulat de Mme la Conseillère Moira Simanis.

Conclusions :

Invitation à la Municipalité de prendre en considération une adaptation du fascicule annuel concernant l'usage de la Déchetterie des Gavardes.

L'assemblée étant prête à voter, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de postulat.

La prise en considération pour renvoi à la Municipalité du Postulat Simanis est acceptée par 25 voix pour, 17 voix contre et 7 abstentions.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie l'assemblée pour les discussions sereines.

13. PRÉAVIS N° 02/2026 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ASSAINISSEMENT ÉNERGÉTIQUE DU COMPLEXE SCOLAIRE 7 ET 9, AINSI QUE LA CRÉATION DE DEUX SALLES DE DÉGAGEMENT

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Jean-Philippe Rast, rapporteur de la commission ad hoc, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast explique que le fait que le Président et le rapporteur de la commission fassent partie du même groupe politique a été admis par les membres de la commission. Il fait ensuite lecture des conclusions du rapport.

Conclusion

En complément nous relevons que, pour mener cette étude, c'est un bureau d'architecte de la région qui a été choisi, sur la base d'un appel d'offres réalisé en automne 2025, conformément à la législation en vigueur, et auquel 11 architectes ont répondu. L'offre retenue est également la plus avantageuse financièrement. En outre, il sera demandé de travailler, dans la mesure du possible, avec des entreprises de la région.

Le coût total des travaux sera, quant à lui, indiqué dans le préavis traitant du crédit de construction qui nous sera présenté à l'automne 2027.

Le présent préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission ad hoc. Cette dernière vous propose par conséquent, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal no 02/2026 du 19 février 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 412'000.00 TTC (quatre cent douze mille francs) pour la réalisation de l'étude, telle que décrite dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Pour la commission ad hoc,

Le Président,
Michel Libal

Le rapporteur
Jean-Philippe Rast.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Jean-Philippe Rast pour son rapport ainsi que l'ensemble de la commission pour le travail effectué. La commission des finances ayant été sollicitée pour le présent préavis, elle invite son rapporteur, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Conseiller Alain Perreten fait lecture des conclusions du rapport de la commission.

Conclusion

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 412'000 TTC (quatre cent douze mille francs) pour l'assainissement énergétique du Complexe scolaire 7 et 9, ainsi que la création de deux salles de dégagement.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Pour la Commission des finances

Le Président
Jean-Pierre Zumofen

Le Rapporteur
Alain Perreten

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Bien qu'ayant fait partie de la commission ad hoc qui a examiné ce préavis, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite intervenir ici pour apporter quelques précisions.

Il soutiendra bien entendu ce préavis et est heureux que ces travaux d'assainissement puissent enfin débiter. Cependant ce sera en 2028, soit quasiment après 8 années d'investigations. Mais il déplore le fait que le Conseil ne dispose toujours pas d'une vision de l'ensemble des travaux à entreprendre ces prochaines années, hormis via les informations figurant dans le rapport de la CoGes 2023.

Il regrette en particulier que la rentabilité de ces travaux ne soit pas expliquée, alors que cela est clairement démontré par les différents mandats effectués jusqu'ici. Il est regrettable qu'aucun chiffre ne soit donné dans ce préavis sur les coûts énergétiques actuels et les gains très importants qui résulteront de ces assainissements. Ces assainissements devraient donc être présentés au Conseil comme des investissements productifs, qui s'amortiront en grande

partie par eux-mêmes du fait des économies d'énergie. Les expertises CECB+ ont en effet démontré que la consommation énergétique sera divisée d'un facteur 10, en raison de l'isolation d'une part et de l'usage de pompes à chaleur géothermiques (3x à 4x plus efficaces en kW que les chauffages fossiles). M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour espère donc que cela sera mis en évidence dans le prochain préavis par lequel on devra se prononcer sur le crédit de réalisation proprement dit.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux confirme que ces aspects tiendront d'un prochain préavis, dans lequel il y aura la donnée de tous ces détails qui sera vraiment précis, parce qu'on connaîtra les matériaux qu'on va utiliser ainsi que les solutions qui seront choisies pour les panneaux solaires et autres. Il pourra donc être assez précis dans les données concernant les productions et consommations d'énergie qu'on aura de ces bâtiments.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher demande si, concernant les classes de dégagement, une coordination est faite avec l'extension qui est prévue. Il trouve dommage que le rapport n'ait pas parlé de cette coordination qui est essentielle.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que les classes de dégagement n'ont rien à voir avec les classes modulaires qui vont être faites par la suite. Ce sont des classes qui ont été demandées depuis plusieurs années, pour les classes existant aujourd'hui sur place, dans le but de scinder une classe en deux, par exemple, pour donner des cours à quelques élèves ou à la moitié d'une classe qui est déjà sur le collège aujourd'hui. Ce n'est donc pas en lien avec l'extension.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Philippe Rast

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast explique qu'il trouve toujours discutable qu'on revienne toujours systématiquement avec le retard sur les investissements, avec les taux qu'on remet, avec le fait d'occuper les systèmes d'information. Parce que si on lit le rapport de Commission, ces sujets qui ont été abordés, qui ont été indiqués, il ne voit pas nécessairement systématiquement le besoin d'appuyer dessus. Il affirme que ça l'agace un peu. Il rappelle qu'on parle tous français, qu'on comprend tous la même chose et qu'on sait lire.

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast ajoute également que, concernant les classes de dégagement, de nouveau, et à la lecture du préavis et du rapport de commission, il est clair que ces classes de dégagement n'ont aucun rapport avec les classes provisoires, qui feront l'office d'un préavis séparé. Il demande qu'on calme un peu le débat depuis qu'on sait ces choses clairement.

La parole n'étant plus demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du préavis n°02/2026 :

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°02/2026 du 19 février 2026 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 412'000.00 TTC (quatre cent douze mille francs) pour la réalisation de l'étude, telle que décrite dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n°02/2026 au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

14. PRÉAVIS N° 01/2026 – PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL RELATIF À LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA) DE LAVAUX-ORON

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi, rapporteuse de la Commission d'urbanisme, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi fait lecture des conclusions du rapport de la commission.

Conclusions

Le présent préavis a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission d'urbanisme.

Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 01/2026 du 26 janvier 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission d'urbanisme chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'adopter le Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron

Pour la commission d'urbanisme,

Le Président
Jean-Jacques Schumacher

La rapporteuse
Daphnée Schaeppi

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission d'urbanisme pour le travail effectué.

Mme la Présidente Katia de la Baume explique ensuite que Mme la Syndique a communiqué une vidéo explicative de la SRGZA de Lavaux Oron pour le Conseil. La vidéo est projetée dans la salle.

Elle peut être consultée ici : www.youtube.com/watch?v=IBSInIII_oE

Après la diffusion de la vidéo, Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le préavis.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis précise qu'elle votera pour le postulat, mais fait la remarque qu'elle trouve que, autant dans le rapport de la Municipalité que dans le rapport par les soi-disant experts qui composent la commission d'urbanisme, il manque des détails sur les aspects spécifiques à Savigny, concernant la zone d'activité qui s'y trouve et qui, tout le monde le sait, est composée par des unités tenues par des propriétaires privés. Il est bien décrit qu'il y aura une densification, qu'il y aura des conséquences pour les personnes de Savigny qui détiennent ces propriétés. Elle trouve donc que les rapports parlent dans l'euphémisme. Elle sait que voter ce préavis est le seul moyen qui donnera la possibilité à la longue d'élargir un peu nos zones d'activité, mais il y aura un effet quand même pour les personnes qui sont propriétaires de nos zones actuelles.

Mme la Conseillère Moira Simanis ajoute qu'il manque un descriptif de quels sont exactement ces leviers pour densifier. Elle précise donc que si on vote oui, et elle le fera personnellement, il faut le faire en pleine conscience qu'il y aura des conséquences pour les personnes de Savigny qui sont propriétaires dans ces zones et ne pas venir après en disant que les lois les obligent de densifier en créant moins de places de parc peut-être. Il ne faut pas venir prétendre après qu'on n'était pas vraiment au courant d'exactement comment on a négocié. Il faut voter, mais voter en pleine connaissance que cette loi aura des conséquences pour les personnes de Savigny qui détiennent ces lots.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le préavis ne comporte effectivement pas un niveau de détail élevé concernant le site de la Claie-aux-Moines, puisqu'il s'agit d'un préavis général soumis à l'ensemble des Conseils communaux du district de Lavaux-Oron.

Elle précise que, dans les discussions menées jusqu'ici, il n'a jamais été caché que, comme pour toute planification générale, des adaptations devront être effectuées en fonction de l'évolution des bases légales dans une planification détaillée. Cela vaut qu'il s'agisse d'un plan d'affectation communal ou d'un plan partiel d'affectation : ces instruments doivent régulièrement être remis à jour afin de rester conformes au cadre légal en vigueur.

Mme la Syndique confirme ainsi qu'il s'agit bien d'une planification sectorielle et de principe. Elle ajoute qu'il n'est pas possible, à ce stade, de donner davantage de détails, dans la mesure où la démarche se situe encore à un niveau stratégique. Elle doit permettre d'ouvrir une réflexion générale. Il est toutefois clair que les propriétaires de parcelles, ainsi que les entreprises déjà présentes sur les sites concernés, seront associés à cette réflexion, comme cela se fait habituellement avec les propriétaires de biens immobiliers dans le cadre de plans d'affectation.

La parole n'étant plus demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du préavis n°01/2026 :

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 01/2026 du 26 janvier 2026 ;
Oùï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. D'adopter le Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n°01/2026 au vote. Le préavis n°01/2026 est ainsi accepté à l'unanimité.

15. RAPPORT N° 03/2026 – POSTULAT DU 19 JUIN 2023 DE MME ROSELYNE HERVÉ, CONSEILLÈRE COMMUNALE, INTITULÉ « CONNAÎTRE LES BESOINS DE LA JEUNESSE DE SAVIGNY PAR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE »

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Robin Jaccard, rapporteur de la commission ad hoc, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

M. le Conseiller Robin Jaccard fait lecture des conclusions du rapport.

Conclusion

Au terme de ces travaux, la commission, à l'unanimité de ses membres : propose au Conseil

- de prendre acte du rapport municipal,
- de classer le postulat 03/2023

Tout en relevant que :

- le délai de traitement du postulat n'a pas été respecté,
- la question de la connaissance des besoins des jeunes demeure ouverte.

La commission estime que les réflexions engagées dans le cadre de ce postulat mériteraient d'être poursuivies par la Municipalité, notamment en explorant des mesures concrètes visant à améliorer la diffusion de l'information et la visibilité des offres existantes en faveur de la jeunesse.

Le Président
Stéphane Kay

Le rapporteur
Robin Jaccard

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Robin Jaccard pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la commission pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le rapport.

Intervention de M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp

M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp annonce que le Groupe PS et Sympathisants tient à souligner que la question posée n'était pas de laisser entendre qu'à Savigny on ne faisait rien pour les jeunes – parce que nous savons bien que ce n'est pas vrai - mais simplement de proposer à notre Municipalité un outil permettant de faire encore mieux, parce que la Jeunesse c'est notre avenir à tous, parce que le Groupe pense que notre Jeunesse est de plus en plus désemparée.

Il ajoute que si former et éduquer la Jeunesse est évidemment d'abord et avant tout la tâche des parents, le Groupe pense qu'il est important de promouvoir ou de créer des conditions favorables dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent grandir et se développer de manière positive – c'est ce que rappelle le Rapport de la Municipalité.

Le Groupe remercie la Municipalité d'avoir cherché à définir ce qu'il fallait entendre par une politique communale de l'enfance et de la jeunesse, mais il se demande toutefois pourquoi il aura fallu presque 3 ans pour arriver au constat consistant à dire que finalement l'outil proposé ne serait pas adapté mais surtout que « la politique de la jeunesse ne naît pas d'un diagnostic mais de l'initiative directe des jeunes ». Cette affirmation est en soi contradictoire : elle postule que si les jeunes ne demandent rien, c'est qu'ils n'ont aucun besoin. En conséquence, il ne serait donc pas nécessaire de leur faire demander ce qui serait nécessaire, même en suivant une certaine systématique encadrée par des spécialistes.

M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp soulève que, comme l'a relevé la Commission, l'objet premier du postulat tendait avant tout à mieux connaître les besoins de jeunes alors que la Municipalité s'est contentée d'examiner la question de savoir s'il était opportun de réaliser le diagnostic suggéré. Autrement dit, le Groupe PS et Sympathisants considère que la Municipalité n'a pas répondu au postulat. Dans ce sens, le Groupe ne peut se contenter de prendre acte du rapport et ne l'acceptera donc pas.

Cela dit, le Groupe PS et Sympathisants peut, comme le relève la Commission, entrevoir quelques lueurs d'espoir dans certains propos et idées qui parsèment le rapport. Il pense notamment aux réflexions engagées en matière de communication afin d'améliorer la visibilité des informations destinées aux jeunes et à leurs familles d'une part et à la disponibilité de la Municipalité à soutenir des projets portés par des jeunes notamment dans un cadre structuré et dont le coût n'est pas nécessairement très élevé pour la collectivité.

Dans cet esprit le Groupe PS et Sympathisants restera très attentifs aux démarches qu'entreprendra la Municipalité – ou à l'absence de démarches, et M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp veut croire que ce ne sera pas le cas – ces prochains mois et années et n'hésitera pas à porter à nouveau le sujet à l'ordre du jour. La jeunesse, c'est trop important pour ne pas s'en préoccuper.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann remercie M. le Conseiller Schupp pour sa franchise. Il pense que c'est assez bien-pensant, ce qu'il a affirmé, mais qu'il serait pertinent de regarder le cadre : Savigny, petit village, nombre limite d'habitants... Il propose de revenir au départ : jaiunprojet.ch, ça sonne bien, on s'adresse aux jeunes, ils répondent, on regarde les questionnaires... Mais, même de l'avis des personnes de la Commission, il y a des choses qui ne sont clairement pas dans les mains de la Municipalité : le transport, la fréquence des bus, la santé mentale, etc. Il ajoute que ce qui l'a intrigué est que lorsqu'il a rencontré les gens de jaiunprojet.ch, ils ont avoué ne pas forcément arriver à cibler les gens qui en ont besoin.

M. le Municipal Christian Aeschlimann ajoute donc que croire que, de nos jours, parce qu'on met un QR code, parce qu'on met les affiches à un endroit, parce que c'est là ou pas que les gens vont répondre et qu'à la fin, ce besoin, c'est exactement ce que les jeunes veulent. D'autre part, le nombre de jeunes ou les tranches d'âge qu'on obtient ne sont pas forcément représentatifs. Il précise que c'est quelque chose qui a été abondamment discuté avec les personnes de jaiunprojet.ch. Personnellement, en fonction des moyens, il s'engage – et il l'a dit à la commission – à ce que la Municipalité encourage fortement que lorsque des gens ont des besoins qui s'adressent à elle, ils soient soutenus. Il y a aussi une politique cantonale là-dessus qui sera mise en évidence.

M. le Municipal Christian Aeschlimann répète cependant qu'il ne sera pas possible de cibler tout le monde facilement et d'obtenir des réponses, ce n'est pas possible. Il a aussi longuement débattu avec les membres de la commission sur le fait que le quoi est un sujet facile, mais c'est le comment et le comment l'exécutif s'en charge et se posera la question de comment s'adresser, parce que le public cible, ce n'est pas celui qui arrive.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour affirme qu'il est clair que l'on reste un peu sur notre faim en lisant la réponse de la Municipalité, et ceci malgré l'abondance des données fournies.

Certes, le rapport démontre bien que la démarche d'audit demandée par le postulat Hervé n'était pas totalement adéquate à notre commune (compte tenu notamment de sa taille). Mais la Municipalité aurait pu retenir l'intention qui était derrière ce postulat en prenant un peu de hauteur, plutôt que simplement démontrer que l'outil proposé était inadéquat. Or, comme le dit très bien le rapport de la commission ad hoc, il cite : *"la question de la connaissance des besoins des jeunes demeure entièrement ouverte"*. Il ajoute aussi que, à l'inverse, la connaissance par la population de l'offre actuelle en faveur des jeunes est insuffisante, dénotant une lacune communale en matière de communication, qui serait largement perfectible.

De ce point de vue, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour tient cependant à saluer le très important travail de documentation réalisé dans la réponse de la Municipalité concernant cet état des lieux. Il personnellement appris des choses qu'il ignorait, et il imagine que c'est le cas de la plupart d'entre nous. Mais il serait dommage que ce travail disparaisse dans les archives du Conseil communal.

Il propose donc une voie intermédiaire. Il lui semble que, sur la base des informations fournies dans le rapport de la Municipalité, cela ne devrait vraiment pas être compliqué d'élaborer une page web sur le site de la commune récapitulant l'offre en faveur des jeunes (avec des liens vers les sites concernés...).

Puis, dans un deuxième temps, la Municipalité ne pourrait-elle pas informer la population et nos jeunes par un "tous-ménages" afin de :

1. signaler l'existence de cette page web
2. décrire en deux mots l'approche bottom-up de la Municipalité *"priviliégiant les initiatives spontanées"*
3. fournir le lien vers un questionnaire simple permettant aux jeunes d'exprimer leurs besoins, une manière d'ouvrir le dialogue avec eux !

Pour conclure, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour s'opposera donc au "classement de ce dossier" et refusera les conclusions du Rapport de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du Rapport municipal n°03/2026 :

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport municipal n° 03/2026 du 17 mars 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Prend acte du rapport de la Municipalité du 16 mars 2026 sur le postulat du 19 juin 2023 de Mme Roselyne Hervé, Conseillère communale, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire ».

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le Rapport municipal n°03/2026 au vote.

Le rapport est ainsi accepté avec : 28 voix pour
21 voix contre
3 abstentions

16. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

16.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny a une information à transmettre. Elle précise qu'il s'agit plutôt d'un besoin, vu que la question des besoins a été abordée plus tôt. Comme le Conseil le sait, Savigny accueille des mineurs non-accompagnés. Depuis deux ans maintenant, la commune collabore avec le Canton et il y a eu une demande de la part des éducateurs. Ils demandent, pour ces adolescents qui ont entre 15 et 18 ans, si vous avez des vélos que vous n'utilisez plus, mais qui fonctionnent quand même, afin qu'ils puissent se déplacer. Mme la Syndique indique que si c'est le cas, vous pouvez volontiers prendre contact avec le greffe pour transmettre cette information et c'est avec plaisir que cette générosité de votre part serait relayée.

16.2 M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie le Conseil pour avoir accepté le Préavis n°02/2026 qui amènera prochainement d'autres préavis concernant ces bâtiments. Il souhaite une très bonne soirée à tous.

16.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat déclare qu'il n'a pas d'information particulière à transmettre. Il remercie Josée Martin pour le débat intéressant et ajoute qu'il continuera à faire son travail comme il l'a fait jusqu'à présent. Il annonce qu'il présentera de nouveau un préavis lors du prochain Conseil. Il souhaite une bonne soirée à tous.

16.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Pas de communication.

16.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix tient tout d'abord à remercier le Conseil de la confiance qu'il lui a témoigné en renouvellement son mandat. Et comme le Conseil connaît son sens de l'humour, elle ne va pas se gêner et fait une petite boutade : elle a bien pris note que le Conseil ne l'a pas économisée avec ses deux postulats qu'elle doit traiter. De manière peut-être plus terre-à-terre, elle signale tout de même que pour l'étude du postulat Cornut, il faudra une étude par un bureau spécialisé, ce qui veut dire des frais pour la commune, qui seront portés au budget 2027. Il est donc possible que le délai d'un an ne soit pas respecté. Concernant le postulat Simanis, elle verra comment traiter cet objet.

Mme la Municipale Nicole Félix explique ensuite que les travaux de la route des Miguettes et du chemin de la Verne étaient en partie terminés, la dernière partie sera effectuée au cours de l'été, lorsque le terrain se sera tassé. La place de jeu de la Verne est aussi quasi terminée, les gazons sont faits en deux temps, afin d'éviter que les enfants les piétinent. Elle est déjà fort occupée et elle a beaucoup de succès. Un arbre sera encore planté cet automne, mais elle est déjà tout à fait utilisable.

Concernant la route de Lutry, Mme la Municipale Nicole Félix rappelle qu'elle a déjà fait sa communication plus tôt, en réponse à M. le Conseiller Cornut.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie la Municipalité.

17. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portman explique que lors de la conférence de presse du Conseil d'État du 5 mars dernier, nous avons appris que le Canton de Vaud a procédé à l'ouverture de sacs d'ordures ménagères provenant de 23 communes, dans le cadre d'une étude visant à identifier les déchets incinérés. Il demande si la Commune de Savigny faisait partie de cet échantillon et si, par ailleurs, au regard de la Loi fédérale sur la protection des données, le Canton est autorisé à procéder à de telles analyses. Il précise que même si, personnellement, il n'a rien à cacher, cette pratique soulève des questions de principe.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Fabrice Portman pour la question. Elle explique qu'elle répondra par rapport aux lois sur les déchets. Les bases juridiques concernant l'élimination des déchets sont la Loi sur la Protection de l'Environnement (LPE)

ainsi que l'Ordonnance sur la Prévention et l'Élimination des Déchets (OLED) qui définit le rôle de la Confédération, des cantons et des communes. Elle cite un article qui dit « Les cantons veillent à ce que les fractions valorisables des déchets urbains, tels le verre, le papier, le carton, les métaux, les déchets verts et les textiles, soient autant que possible collectés séparément et fassent l'objet d'une valorisation matière. » Ce sont les articles 10, 12 et 13 de l'OLED qui concernent la collecte obligatoire.

Par rapport à cela, elle pense qu'effectivement, il est tout à fait légal d'ouvrir les sacs blancs. La Confédération procède à ces analyses de déchets tous les 10 ans. Elle l'a fait en 2022. Le Canton de Vaud n'avait encore jamais fait une telle démarche où tout le canton est étudié, par commune. Mme la Municipale Nicole Félix ajoute que le personnel qui ouvre les sacs poubelles est assermenté et que c'est aussi le cas à Savigny, quand il s'agit d'ouvrir des sacs noirs qui ne respectent pas la législation en vigueur, qui demande qu'on utilise les sacs taxés. Elle précise que l'entier du rapport figure sur le site du Canton de Vaud et que la Commune de Savigny n'a pas été inspectée. L'étude s'est concentrée sur chaque périmètre (le Canton de Vaud est organisé en 6 périmètres de plusieurs communes, les 23 communes étant réparties dedans) et pour Gedrel, c'est la Commune de Lausanne qui a fait l'objet de ces statistiques.

Mme la Municipale Nicole Félix ajoute que, comme les membres du Conseil l'ont peut-être vu dans les journaux, les statistiques produites montrent que 28% des déchets qui se trouvent dans nos sacs blancs sont des déchets compostables et 19% sont des plastiques. Il s'agirait donc de presque à 50% de matières qu'on pourrait encore réussir de diminuer dans nos sacs. Elle remercie et espère avoir répondu à la question de M. le Conseiller Fabrice Portmann.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri mentionne que le Conseil a beaucoup parlé de déchets et du règlement des déchets ce soir. Il souhaite donner deux exemples :

Au mois de janvier, M. le Conseiller Fritz Burri se rend à la déchetterie comme un bon citoyen pour vider mes déchets. Arrive une voiture avec des plaques françaises dont sortent trois personnes. Ils ont ensuite déchargé 7 sacs plastiques transparents de la voiture, avec des ordures ménagères qu'ils ont jeté dans la benne « incinérable entreprise ». M. le Conseiller Fritz Burri a cherché le responsable de voirie et le voit arriver avec son râteau, déjà comme habitué. Il a commencé à trier, à chercher dans ces déchets tout ce qui est à trier ailleurs. Ne trouvant pas cela normal, M. le Conseiller Fritz Burri s'est permis de lui ce qu'il se passait ici et de savoir s'il allait dénoncer. Le responsable de voirie lui a répondu, qu'il a déjà dénoncé ceci auprès de la Municipalité. Il a reçu comme réponse que ce sont des pauvres gens, qu'il faut laisser faire. Il y a environ un mois, M. le Conseiller Fritz Burri est retourné à la déchetterie et a demandé au responsable s'il pouvait se permettre de parler de cette situation ce soir. Ils ont accepté, mais en demandant pourquoi ce cas, puisque ce sont plusieurs fois, ce sont plusieurs cas, à plusieurs reprises assez régulières.

Deuxième exemple : pendant de nombreuses années, M. le Conseiller Fritz Burri s'est promené tous les jours avec son chien à travers les forêts de Savigny, et ça lui est arrivé, de tomber sur des pneus de voitures abandonnés à travers les forêts. À la Goille, par exemple, au parcours vita, ou encore dans la rivière en face du terrain de foot. Ceci s'est subitement terminé du moment où on pouvait jeter les pneus à la déchetterie de Savigny, mais il est à nouveau interdit d'amener les pneus de voitures. Il annonce donc qu'il ne faudra pas s'étonner de recommencer à retrouver lors des promenades dans les forêts, des pneus de voitures abandonnés.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que, concernant l'exemple de M. le Conseiller Fritz Burri, avec les plaques françaises, il y a effectivement des gens qui résident à Savigny avec des plaques françaises, parce qu'ils sont frontaliers et rentrent le week-end chez eux. Elle

explique ensuite que les gens qui entrent à la déchetterie entrent normalement avec une carte et doivent effectivement trier leurs déchets. Normalement, 95% des gens respectent, mais il y a quelques vilains canards, on va dire, qui ne respectent pas. M. Cornut se bat avec ces personnes, ce n'est pas vrai que rien n'est fait. Il y a régulièrement des lettres qui sont adressées, avec des avertissements à des personnes à problèmes, et le cas échéant, en cas de récidive, il y aura une amende et une dénonciation à la police.

Concernant les pneus, Mme la Municipale Nicole Félix explique que c'est suite à une modification de la reprise des pneus par les cimenteries qui prenaient auparavant les pneus, qui fait que l'entreprise Belgom en prend moins. Elle ajoute que les pneus pouvaient être apportés à la déchetterie, mais qu'il fallait payer pour qu'ils soient repris, et le tarif était le double de celui pour les déposer dans les garages. Donc, normalement, ça coûte moins cher aux gens de les amener dans leur garage, quand ils vont changer de pneus, que de les amener à la déchetterie.

Réponse de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri répond que M. Cornut ne se bat pas avec ces gens. Il doit laisser faire, parce qu'on lui a ordonné de ne rien faire, de ne pas intervenir. On lui a demandé de ne rien faire.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten déclare que comme les membres du Conseil l'ont certainement appris ou lu dans la presse, le SAN (service des autos) a procédé il y a peu de temps, à une réorganisation de la décentralisation des examens pratiques pour la conduite automobile. Jusqu'alors ces examens se déroulaient notamment donc au centre TCS de Cossonay. Suite aux observations critiques des voisins et surtout des communes voisines, le SAN a décidé de réorganiser sa décentralisation.

Il explique que ce qui est plus important en l'occurrence est que cette nouvelle réorganisation mentionnait que désormais, ce n'est plus le centre TCS de Cossonay, mais attribué à notre centre de formation routière à Savigny. Si l'on peut saluer le dynamisme du Centre de formation routière, on peut s'étonner de la démarche, en considérant les problématiques inévitables qui vont en découler. En effet, si vous avez l'habitude de parcourir ces endroits, il est possible d'accéder à ce centre de formation routière par la route cantonale, en tournant à la Claise-aux-Moines en direction du centre par la droite, ou bien éventuellement par la route de la Séresse, en traversant la zone industrielle. Seulement le problème, c'est que pour ressortir, pour ces futurs praticiens et naturellement les examens de la pratique automobile, il n'y a pas de solution, vous devez repasser par la zone industrielle déjà pénible en temps normal, parce que le chemin des Gavardes, si vous avez eu l'occasion de le pratiquer, ne permet pas de croiser.

M. le Conseiller Alain Perreten pose donc la question suivante : il souhaite savoir si la Municipalité avait été contactée par le Service des automobiles à ce sujet et si oui, si elle avait été informée ou si elle avait tout simplement validé cette décision, parce que dans l'enquête menée, on parlait de 5 à 7 examens pratiques hebdomadaire, mais avec des informations recueillies auprès des communes concernées, c'est 7 à 8 examens pratiques mais par jour.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Avant de répondre à M. Perreten, Mme la Municipale Nicole Félix voudrait répondre à M. Burri que ses propos sont, elle s'excuse pour le terme, mensongers. La Municipalité n'a jamais dit à M. Cornut d'accepter n'importe quel déchet dans la benne qui s'appelle maintenant Petits encombrants. M. Cornut fait régulièrement des remarques aux gens, il se fait mal recevoir et c'est une tâche très difficile, mais il n'y a pas de volonté, d'ordre de la Municipalité d'accepter n'importe quoi dans cette benne. Elle clôt cette discussion ainsi.

Pour M. Perreten, Mme la Municipale Nicole Félix explique que la Municipalité n'était pas au courant et l'a appris comme lui par communiqué de presse ; elle n'a pas été approchée. Suite à cette découverte, la Municipalité a signifié son mécontentement au SAN et au CFR de ne pas avoir été consultée auparavant et la Municipalité a rencontré M. Laub, le directeur du CFR actuel. M. Laub a bien expliqué la situation et qu'il y avait eu une modification : avant, il y avait un cours deux phases qui se faisait en deux temps et qui nécessitait deux jours de pratique. Ce cours, se fait maintenant sur un seul jour, ce qui veut dire que le nombre d'usagers qui faisaient ce cours est divisé par deux, donc le trafic lié à ce cours et l'occupation du CFR le sont également. Ceci a nécessité pour le CFR l'obligation de se réorienter pour retrouver des participants et un chiffre d'affaires, un revenu. C'est suite à ces changements que le Service des automobiles les a approchés et qu'actuellement, ils sous-louent certains jours pour les examens. Il est question du mercredi, avec 20 motos et 8 voitures. Il y a peut-être la possibilité d'avoir un jour de plus, ou une demi-journée de plus, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. La Municipalité a bien mentionné qu'elle ne souhaitait pas que cela devienne comme à Cossonay et qu'elle ne voulait pas que cela devienne une extension. Ils ont bien entendu que la Municipalité ne voulait pas trop de trafic et, de toute manière, le CFR a besoin de se garder des jours pour soi, sinon ils ne pourront plus donner leurs cours deux phases. Normalement un équilibre devrait être trouvé devrait et, globalement, il ne devrait pas y avoir plus de voitures que quand le CFR tournait à plein régime avec les cours.

Mme la Municipale Nicole Félix ajoute qu'ensuite, la Municipalité leur a demandé de mettre une obligation de tourner à gauche à la sortie du CFR, parce qu'elle ne veut pas que la route des Gavardes soit utilisée pour sortir, parce qu'effectivement, comme M. le Conseiller Perreten l'a relevé, elle est étroite et déjà bien endommagée. La Municipalité doit faire beaucoup de travaux cet été pour stabiliser les banquettes, donc elle ne veut pas que le trafic ressorte et ils ont donc l'obligation de tourner à gauche et de sortir par le Publoz. La Municipalité leur a aussi demandé que les élèves qui sont convoqués à l'examen reçoivent un plan qui leur demande de passer par les routes de la Séresse et du Publoz pour venir et pour quitter. Elle espère que toutes ces mesures n'apporteront pas trop de désagréments pour la zone industrielle, mais qu'il est vrai que c'est quand même une zone qui est industrielle et pas une zone d'habitation comme à Cossonay. Normalement, on a assuré à la Municipalité que le parcours des élèves qui quittent la Claie-aux-Moines va plutôt en ville et pas dans les petites routes de campagne étroites pour l'examen de conduite. Mme la Municipale Nicole Félix espère avoir répondu aux interrogations de M. le Conseiller Perreten.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard revient au sujet de la déchetterie. Son petit coup de gueule est là pour dire que, samedi, il y était pendant la grosse bourre, donc autour des 10h30 et qu'il y a de nouveau eu un de ces cas. Il a lui-même interpellé ces personnes qui n'en avaient absolument rien à faire. Il prend la défense de M. Joris Cornut, le responsable de la déchetterie, et pense qu'il serait judicieux qu'il ait de l'aide. Il pense qu'on a quelques possibilités avec des employés communaux qui pourraient venir lui donner un coup de main pendant ces grosses périodes. Il a dû rechercher vraiment, au fin fond de la benne, parce que bien sûr la benne où il y avait tous ces déchets qui étaient dedans était pour ainsi dire vide. En même temps, il avait la benne à carton qui était complètement bourrée parce que des gens avaient mis du bois et des choses qui ne passaient pas à l'intérieur. Donc il prend la défense de cet employé communal qui est tout seul et pense que la Municipalité doit regarder, savoir, aller voir, constater. M. le Conseiller Alain Bovard précise que, par contre, le mardi après-midi, le jeudi, ça va, ce sont plutôt des retraités ou des gens en pré-retraite comme moi, qu'il y a moins peut-être, mais le samedi matin, il engage la Municipale et la Municipalité à prendre des responsabilités et mettre de l'aide pour que M. Cornut puisse répondre à ces gens. Il confirme que c'est vrai qu'il a aussi remarqué que souvent, on l'envoyait ch***, pour ne pas dire autre chose parce, qu'il est employé et que les gens paient leurs impôts. M. le Conseiller Alain Bovard remercie Mme la Municipale et la Municipalité de faire en conséquence pour que ces

choses ne se reproduisent pas et qu'il puisse travailler dans les meilleures conditions possibles, ce qui n'était pas ce qu'il a constaté samedi.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger souhaite donner un complément d'informations par rapport à ce qu'a dit M. le Conseiller Perreten à propos de la route des Gavardes. Il la connaît bien, puisque c'est pratiquement son lieu de balade tous les jours, au quotidien avec son chien. Il met son chien de côté de la route dès qu'une voiture passe et il a pas mal de voitures à laisser passer sur cette route. Contrairement à ce que disait M. Perreten, elle est fortement utilisée. En plus d'être utilisée par des usagers qui en viennent, elle est utilisée pour court-circuiter la route cantonale. C'est souvent après les 17h-18h, quand ça bouchonne le long de la route cantonale que les gens, soit au giratoire de la Claie-aux-Moines, soit à la desserte près de la carrosserie "Graz", prennent la route des Gavardes, foncent 80 km/h, voire plus pour se dépêcher d'arriver à la jonction de la route cantonale et gagner comme ça quelques places. Donc, contrairement à ce que disait M. le Conseiller Perreten, elle est très fortement sollicitée, déjà.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut commence par une boutade à Mme la Municipale Félix, vu qu'elle a participé à l'inauguration de la première brique de rétroviseur à la route des Miguettes. Il précise que c'est pour dire que c'est compliqué de croiser ou que les gens ont peur de serrer à droite, car la bordure est encore haute du côté du trottoir. Ce serait agréable que le dernier surfacage n'attende pas trop pour être fait, ça faciliterait un peu d'économie pour pouvoir croiser sur le trottoir parfois.

Il a ensuite une autre petite question : il y a une place de jeux ou de repos devant le chemin de l'Union, devant les immeubles de l'Union, aujourd'hui, il a été remis en état, mais il y a encore deux tas de terre et de gravier là-bas. Il demande ce que sera cette place, si c'est une place de repos ou si quelque chose va y être planté. Mais il indique que ces deux tas, normalement, il n'aurait plus le droit d'être ici et qu'il ne sait pas ce qui est prévu pour ça. Il remercie pour la parole.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Cornut. Concernant les Miguettes, le tapis normalement, sous réserve des conditions météo, est prévu pour la semaine du 6 juillet et ce sera un tapis de 4 centimètres, si elle se souvient bien. Elle confirme pour l'avoir pratiqué plusieurs fois qu'il est possible de franchir la bordure, il faut juste ralentir plus doucement. Si des rétroviseurs sont touchés, c'est que ce sont des « fanjos » qui roulent un peu trop vite et n'adaptent pas leur vitesse.

Concernant, la zone de vie où il y avait le chantier, celle-ci sera remise en état. Ce seront les derniers travaux qui seront faits avec des aménagements paysagistes. Il y aura un chemin pavé qui ira dans le prolongement du sentier de l'Union, qui traversera cette petite place pour rejoindre la route des Miguettes. Il y aura un passe-pied en dalle, une place avec une table, des bancs pour que les gens puissent s'arrêter, communiquer, partager. Les deux tas de terres seront utilisés pour refaire la place. Il y aura du côté des immeubles de la Coop, une butte avec des petits arbustes indigènes. De l'autre côté, il y aura aussi deux ou trois pommiers (ou en tous cas des arbres fruitiers) et une place pour des conteneurs qui seront aussi cachés par des arbustes. C'est un bel investissement qui se fera dans le cadre du préavis, normalement dans les prochaines semaines, et prévoit une place de repos pour la population.

Intervention de Mme la Présidente Katia de la Baume

Mme la Présidente Katia de la Baume a un petit divers de la part du Bureau et en particulier de la Secrétaire. Pour celles et ceux qui souhaitent donner leur IBAN sur des petits tickets, sous forme papier, des talons sont à disposition et peuvent être demandés aux Scrutateurs et être remis à la sortie. Elle demande également à M. le Conseiller Alain Reymond de rester à la fin de la séance pour les dernières formalités administratives.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à Mme la Secrétaire pour le contre-appel.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Secrétaire pour sa première séance du Conseil. Elle remercie l'assemblée des Conseillères et Conseillers, le Bureau, Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier ainsi que M. l'Huissier, en particulier M. l'Huissier pour tous les allers-retours effectués avec le micro, pour leur participation et leur engagement.

Mme la Présidente Katia de la Baume lève la séance à 22h04 et donne rendez-vous au Conseil le 22 juin à 20h00 (sous réserve de modifications) pour sa prochaine séance.

La Présidente

Katia de la Baume



La Secrétaire

Lysiane Adamini